



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 février 2015  
Français  
Original : anglais

**Soixante-neuvième session**  
Point 157 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission des Nations Unies  
pour la stabilisation en Haïti**

## **Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016**

**Rapport du Secrétaire général**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	6
A. Vue d'ensemble . . . . .	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission . . . . .	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional . . . . .	9
D. Partenariats, coordination de l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	9
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	10
II. Ressources financières . . . . .	64
A. Vue d'ensemble . . . . .	64
B. Contributions non budgétisées . . . . .	65
C. Gains d'efficience . . . . .	65
D. Taux de vacance de postes . . . . .	65
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	66
F. Formation . . . . .	67
G. Programme de lutte contre la violence de proximité . . . . .	68
H. Projets à effet rapide . . . . .	69



---

III. Analyse des variations .....	71
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....	75
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale .....	76
Annexes	
I. Définitions .....	78
II. Organigrammes .....	80
III. Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus .....	83
Carte .....	90

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 (exercice 2015/16), dont le montant s'élève à 389 555 900 dollars.

Au cours de l'exercice 2015/16, Haïti devra relever les défis des élections parlementaires et locales et de la passation des pouvoirs au nouveau président élu. La MINUSTAH continuera de regrouper ses activités, d'exécuter ses principales priorités et de réduire progressivement ses effectifs comme le prévoit la résolution 2180 (2014) du Conseil de sécurité. La Mission continuera également de mettre en œuvre son plan de consolidation conditionnel axé sur la consolidation de la démocratie et la bonne gouvernance, le renforcement de l'état de droit et des droits de l'homme et la création d'un environnement sûr. La Mission redoublera d'efforts en vue de transférer progressivement les fonctions essentielles aux partenaires nationaux ou internationaux, y compris l'équipe de pays des Nations Unies. C'est dans ce contexte que la Mission a élaboré ses priorités pour l'exercice 2015/16.

Le montant proposé de 389 555 900 dollars représente une diminution de 110,5 millions de dollars, soit 22,1 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2014/15 (500 080 500 dollars). Cette diminution est imputable au retrait de 2 651 soldats prévu par la résolution 2180 (2014) du Conseil de sécurité, à la proposition de supprimer 268 postes et de transformer 38 postes, à la fermeture de cinq bureaux de liaison et du bureau régional de Jacmel dans le cadre du plan de consolidation actuellement mis en place et à la réorganisation de la flotte aérienne civile de la Mission. À mesure que les services administratifs de la Mission à Port-au-Prince seront fermés, le Bureau d'appui de Saint-Domingue, créé à la suite du tremblement de terre de 2010, sera fermé.

Ce budget couvre le déploiement de 2 370 militaires, de 951 policiers des Nations Unies, de 1 600 membres d'unités de police constituées, de 352 fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 1 055 fonctionnaires recrutés sur le plan national, de 116 Volontaires des Nations Unies et de 50 agents fournis par le gouvernement.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2015/16 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante sécurité et stabilité, composante état de droit et droits de l'homme et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

**Ressources financières**(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses <sup>a</sup> (2013/14)	Montant alloué <sup>a</sup> (2014/15)	Dépenses prévues (2015/16)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	290 535,9	248 450,2	174 429,1	(74 021,1)	(29,8)
Personnel civil	126 281,3	120 655,7	111 008,9	(9 646,8)	(8,0)
Dépenses opérationnelles	123 357,9	130 974,6	104 117,9	(26 856,7)	(20,5)
<b>Montant brut</b>	<b>540 175,1</b>	<b>500 080,5</b>	<b>389 555,9</b>	<b>(110 524,6)</b>	<b>(22,1)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	12 769,0	12 282,4	11 187,8	(1 094,6)	(8,9)
<b>Montant net</b>	<b>527 406,1</b>	<b>487 798,1</b>	<b>378 368,1</b>	<b>(109 430,0)</b>	<b>(22,4)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>540 175,1</b>	<b>500 080,5</b>	<b>389 555,9</b>	<b>(110 524,6)</b>	<b>(22,1)</b>

<sup>a</sup> Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et personnel de police.

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Emplois de temporaire <sup>c</sup>	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par le gouvernement	Total
<b>Direction exécutive et administrative</b>									
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	21	19	1	3	–	<b>44</b>
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	22	18	–	1	–	<b>41</b>
<b>Composantes</b>									
Composante sécurité et stabilité									
Effectif approuvé 2014/15	5 021	951	1 600	19	20	–	11	50	<b>7 672</b>
Effectif proposé 2015/16	2 370	951	1 600	19	20	–	11	50	<b>5 021</b>
Composante gouvernance démocratique et légitimité de l'État									
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	61	150	–	29	–	<b>240</b>
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	54	127	–	21	–	<b>202</b>
Composante état de droit et droits de l'homme									
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	31	64	–	8	–	<b>103</b>
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	29	54	–	7	–	<b>90</b>
Composante appui									
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	265	986	1	102	–	<b>1 354</b>
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	228	836	–	76	–	<b>1 140</b>
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2014/15	5 021	951	1 600	397	1 239	2	153	50	<b>9 413</b>
Effectif proposé 2015/16	2 370	951	1 600	352	1 055	–	116	50	<b>6 494</b>
<b>Variation nette</b>	<b>(2 651)</b>	–	–	<b>(45)</b>	<b>(184)</b>	<b>(2)</b>	<b>(37)</b>	–	<b>(2 919)</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1524 (2004) et prorogé dans des résolutions ultérieures, la dernière prorogation en date, jusqu'au 15 octobre 2015, ayant été autorisée dans la résolution 2180 (2014), dans laquelle le Conseil a également décidé que l'effectif global de la Mission comprendrait une composante militaire qui pourrait atteindre 2 370 soldats et une composante de police qui pourrait compter 2 601 personnes.

2. La Mission est chargée d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de ramener la paix et la sécurité en Haïti et de faire avancer le processus constitutionnel et politique engagé dans le pays.

3. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2014/15 est analysée au niveau de chaque composante.

4. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUSTAH contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après et regroupés dans quatre composantes (la composante sécurité et stabilité, la composante gouvernance démocratique et légitimité de l'État, la composante état de droit et droits de l'homme et la composante appui), qui découlent du mandat de la Mission.

5. Au cours de l'exercice 2015/16, la MINUSTAH maintiendra sa présence dans quatre bureaux régionaux situés à Port-au-Prince (Ouest), à Cap-Haïtien (Nord), aux Gonaïves (Artibonite) et aux Cayes (Sud). Dans le cadre de la poursuite du regroupement de ses activités, la MINUSTAH prendra de nouvelles mesures visant à réduire sa taille et l'étendue de ses activités en proposant d'autres réductions des effectifs civils dans les composantes organiques et d'appui. Cette diminution reflètera le regroupement des fonctions et, le cas échéant, la transition aux autorités nationales et aux autres partenaires concernés.

### **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission**

6. Au cours de l'exercice 2015/16, Haïti devra relever les défis des élections et de la passation des pouvoirs au nouveau Président élu. La Mission prévoit de continuer à mettre l'accent sur les priorités soulignées dans le plan de consolidation présenté au Conseil de sécurité au cours de l'exercice 2014/15, à savoir la promotion de la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance, le renforcement de l'état de droit et des droits de l'homme et l'instauration d'un climat de sûreté et de sécurité, tout en renforçant le processus de regroupement des activités et en redoublant d'efforts afin de transférer progressivement les fonctions stratégiques aux partenaires nationaux ou internationaux, y compris l'équipe de pays des Nations Unies. C'est dans ce contexte que la Mission a élaboré ses

priorités pour l'exercice 2015/16, conformément à son mandat, qui demeure inchangé : réduire progressivement sa présence sur le terrain et son champ d'activités, sans compromettre sa capacité d'exécuter pleinement son mandat de base, qui concerne la sécurité et la stabilisation, et prévoir son retrait responsable d'Haïti.

7. Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, les cinq bureaux de liaison (Jérémie, Miragoâne, Port-de-Paix, Fort Liberté et Hinche) et le bureau régional de Jacmel seront fermés. La MINUSTAH restera présente dans les quatre bureaux régionaux de Port-au-Prince (Ouest), de Cap-Haïtien (Nord), des Gonaïves (Artibonite) et des Cayes (Sud), depuis lesquels elle continuera d'assurer un appui logistique. Ces quatre centres logistiques continueront de disposer d'installations d'entretien, d'une capacité de soutien sanitaire de niveau I, de moyens de construction, d'un entrepôt régional unique, y compris des stocks tactiques de réserve, et d'équipes mobiles d'appui. Le bureau de Port-au-Prince disposera d'un hôpital de niveau II, de moyens aériens et de l'installation d'entretien intégrée de la Mission.

8. La MINUSTAH réduira la présence et les effectifs de sa composante militaire et maintiendra sa composante de police afin d'aider la Police nationale haïtienne à garantir la sécurité dans le pays et à continuer de se renforcer. La composante militaire sera déployée dans deux centres de sécurité desservant sept sites, contre cinq centres desservant 21 sites au cours de l'exercice 2014/15. La composante militaire sera configurée différemment. Il y aura deux bataillons comprenant des éléments de soutien, notamment en matière médicale et d'ingénierie, ainsi que la possibilité d'aérotransport aux fins d'intervention rapide. Dans le cadre de cette nouvelle organisation, il sera nécessaire que les forces d'intervention rapide basées dans les centres de sécurité soient mobiles. Cela entraînera une réduction de 53 % de l'effectif, qui sera ramené à 2 370 soldats, et le maintien d'un seul bureau d'études techniques. Cette nouvelle configuration militaire donnera lieu à une réduction des frais de location de biens immobiliers, de carburant, d'entretien des équipements et de matériel informatique et télématique, ainsi qu'à une diminution des effectifs civils, en particulier du nombre d'assistants multilingues.

9. La Mission prévoit d'établir, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement haïtien, un plan de transition déterminant les activités pouvant être transférées en juin 2016 au plus tard aux institutions nationales, aux organismes des Nations Unies et aux acteurs internationaux. Le cadre stratégique intégré, en cours de révision, servira de fondement à ce processus en permettant de mieux aligner les activités de l'équipe de pays des Nations Unies sur celles des services organiques de la Mission.

10. La MINUSTAH continuera de mettre l'accent sur les activités fondamentales menées dans l'exercice de son mandat. En ce qui concerne un environnement sûr et stable, la Mission centrera ses efforts sur l'appui aux autorités nationales dans des domaines essentiels tels que le développement d'une police nationale afin d'atteindre l'objectif de 15 000 policiers d'ici à 2016, de perfectionner les cadres moyens et supérieurs et de garantir un déploiement adéquat des policiers dans tout le pays. Des efforts sont actuellement faits pour renforcer les capacités de l'École nationale de police afin qu'elle puisse accueillir 1 500 élèves par promotion, contre 1 000 au cours de l'exercice 2014/15. La composante de police de la MINUSTAH demeurera au même niveau : 1 600 membres d'unités de police constituées et 951 policiers. À mesure que la police nationale parviendra au niveau de capacités

nécessaires pour assurer l'ordre public avec ses propres unités spécialisées, les unités de police constituées seront redéployées afin de compenser la diminution des forces de la Mission là où la situation l'exigera. Le nombre de membres du personnel fourni par le Gouvernement au Groupe de l'administration pénitentiaire demeurera inchangé (50).

11. Même si les mécanismes de responsabilité et de supervision en matière d'état de droit et de droits de l'homme ont été établis ou renforcés, ils demeurent fragiles et ont encore besoin d'un appui politique, technique et logistique. La composante état de droit et droits de l'homme de la Mission continuera de mettre l'accent sur ces mécanismes de supervision ainsi que sur les structures publiques et la réforme législative dans le cadre d'une démarche fondée sur les droits de l'homme. Elle appliquera sa stratégie économiquement efficace et produisant des effets multiplicateurs, reposant sur un programme de juridiction modèle dans les trois zones géographiques où vit la majorité de la population haïtienne : Cap-Haïtien, Les Cayes et Port-au-Prince.

12. La MINUSTAH continuera d'user de ses bons offices, en collaboration avec d'autres partenaires, notamment l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs bilatéraux, en vue de promouvoir le dialogue politique aux niveaux central et local entre les acteurs politiques, la société civile et les pouvoirs législatif et exécutif. À cet égard, la Mission appuiera, si nécessaire, la promulgation du code électoral et le transfert de responsabilité aux organes électoraux nationaux pour ce qui concerne les élections. La Mission encouragera également les institutions de gouvernance à respecter les normes minimales. Bien que les élections locales et sénatoriales aient été repoussées, la Mission souhaite, en ce qui concerne les prochaines élections, transmettre les responsabilités en matière de logistique et de sécurité dans deux à quatre départements, comme initialement prévu dans le plan de consolidation. Il sera essentiel que les capacités continuent d'être renforcées et que d'autres entités financent les opérations et le matériel. Des élections locales, parlementaires et présidentielle se tiendront en 2015. Elles risquent de se dérouler dans un climat d'extrême polarisation politique et de troubles publics. Les élections permettront d'évaluer la maturité de la démocratie haïtienne et sa stabilité globale.

13. Les programmes stratégiques à long terme visant à élargir l'autorité de l'État et à soutenir la bonne gouvernance locale (par exemple ceux qui concernent la décentralisation, la réforme politique, l'aide aux institutions locales pour qu'elles puissent exécuter des fonctions administratives et le renforcement des capacités des fonctionnaires afin qu'ils puissent appliquer les procédures administratives et financières) seront progressivement réduits avant d'être clos en juin 2016 au plus tard. À mesure que la Mission réduira sa présence, l'aide humanitaire sera progressivement diminuée. Il est prévu que les capacités du Gouvernement en matière de préparation aux situations d'urgence, d'atténuation de ces situations et d'intervention en cas d'urgence seront renforcées d'ici à juin 2016, notamment en ce qui concerne la résilience des communautés aux catastrophes naturelles.

14. La composante appui de la Mission alignera ses fonctions sur les prescriptions contenues dans la résolution 2180 (2014) du Conseil de sécurité. L'appui sera apporté sur place dans les quatre centres d'appui ou par des équipes mobiles. La MINUSTAH conservera des moyens aériens d'appui afin de permettre un déploiement rapide si nécessaire. Les services administratifs seront renforcés et assurés depuis Port-au-Prince. La composante appui prévoit d'optimiser les

ressources en réduisant les doublons, en regroupant ses sites, en faisant appel à des sous-traitants et en veillant à ce que la fermeture des installations se fasse sans retard.

### **C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional**

15. La MINUSTAH collaborera avec les organisations régionales en vue d'atteindre les objectifs fixés dans son mandat. Plus précisément, elle prendra régulièrement l'avis de l'Organisation des États américains (OEA) par l'intermédiaire du Groupe des ambassadeurs, de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du Marché commun des Caraïbes sur les stratégies qui permettraient de sortir de l'impasse politique actuelle et d'ouvrir la voie aux élections attendues depuis longtemps. En outre, la Mission œuvrera en partenariat avec l'OEA et la Communauté des Caraïbes en vue de soutenir le Dialogue de haut niveau binational entre Haïti et la République dominicaine.

### **D. Partenariats, coordination de l'équipe de pays et missions intégrées**

16. En étroite coordination avec la MINUSTAH, l'équipe de pays des Nations Unies continuera de jouer un rôle central dans l'appui aux efforts de développement déployés par le Gouvernement haïtien dans des domaines tels que l'état de droit, la gouvernance, la santé, l'éducation et l'emploi, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des institutions. Prenant acte des changements importants de la situation politique influant sur les opérations humanitaires et les activités de développement en Haïti, l'Organisation des Nations Unies a revu le cadre stratégique intégré 2013-2016 qu'elle-même et l'équipe de pays pour l'action humanitaire prennent en compte dans leurs cadres de planification respectifs. Cette révision a permis à la MINUSTAH et à l'équipe de pays de restructurer leurs objectifs et de renforcer les outils de suivi. Elle a pris en compte des domaines essentiels tels que le système pénitentiaire, la gestion des frontières et l'aide à la gouvernance locale en mettant particulièrement l'accent sur le retrait de la Mission et sur les nouvelles politiques du Gouvernement haïtien.

17. L'Organisation des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire élaborent actuellement un appel à une transition pendant deux ans (2015-2016) afin de remplacer et d'élargir le plan d'action humanitaire pour Haïti. Cet appel, qui sera finalisé en étroite collaboration avec le Gouvernement, accordera une attention particulière aux efforts que celui-ci déploie pour éliminer l'extrême pauvreté et protéger les plus vulnérables. L'un des principaux objectifs de cet appel est d'améliorer la santé et l'accès à l'eau et à l'assainissement. Conformément au plan national pour l'élimination du choléra, cet appel mettra l'accent sur l'amélioration des mécanismes d'intervention rapide, l'intensification de la campagne nationale d'assainissement et l'amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les établissements de santé. Cet appel influera sur la dynamique de la coopération entre les institutions et le Gouvernement, en visant un « accompagnement » plus efficace du Gouvernement, à

qui il incombera progressivement d'assurer les services de base à la population. L'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires seront ainsi mieux à même d'envisager ensemble les moyens d'assurer le relèvement et le développement à long terme tout en répondant aux besoins humanitaires pressants, activités auxquelles certaines institutions participent déjà. En outre, cet appel vise à repérer les populations les plus vulnérables et les plus à risque, à proposer des activités essentielles pour satisfaire les besoins à court et moyen termes, à apporter des solutions permettant de combattre les causes profondes de cette situation et à déterminer les dépenses à prévoir pour mettre en œuvre ces activités.

18. La MINUSTAH, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies, continuera d'appuyer la mise en œuvre du Cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti. Plus précisément, elle facilitera, entre le Ministère de l'économie et des finances et les principaux membres du Groupe des donateurs associés à la coopération (Groupe des Douze Plus) sur la réforme de la gestion des finances publiques, un dialogue propre à accroître la transparence et la responsabilité mutuelles afin d'encourager un appui budgétaire direct.

## E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

19. Afin de faciliter la présentation des changements proposés en ce qui concerne les effectifs, on distingue six catégories de mesures possibles à cet égard, qui sont définies à l'annexe I A du présent rapport.

### Direction exécutive et administrative

20. La direction et l'administration globales de la Mission doivent être assurées par les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

### Ressources humaines : direction exécutive et administrative

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>									
Postes approuvés 2014/15	1	1	2	3	2	9	8	2	19
Postes proposés 2015/16	1	1	3	2	2	9	8	–	17
<b>Variation nette</b>	–	–	1	(1)	–	–	–	(2)	(2)
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)</b>									
Postes approuvés 2014/15	1	1	2	2	1	7	4	1	12
Postes proposés 2015/16	1	1	2	3	1	8	4	1	13
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	–	1	–	–	1

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)</b>									
Postes approuvés 2014/15	1	1	2	–	1	5	7	–	12
Postes proposés 2015/16	1	1	2	–	1	5	6	–	11
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
<b>Emplois de temporaire approuvés<sup>b</sup> 2014/15</b>									
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2014/15	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	(1)	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)
<b>Total partiel, Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)</b>									
Effectif approuvé 2014/15	2	1	2	–	1	6	7	–	13
Effectif proposé 2015/16	1	1	2	–	1	5	6	–	11
<b>Variation nette</b>	(1)	–	–	–	–	(1)	(1)	–	(2)
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2014/15	4	3	6	5	4	22	19	3	44
Effectif proposé 2015/16	3	3	7	5	4	22	18	1	41
<b>Variation nette</b>	(1)	–	1	–	–	–	(1)	(2)	(3)

<sup>a</sup> Inclut les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes*

#### **Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes*

Tableau 2

#### **Ressources humaines : Bureau du Représentant du Secrétaire général**

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Réaffectation	Depuis le Groupe de la coordination régionale
	-1	P-3	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Transfert	Au Bureau du Chef de l'appui à la Mission

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	VNU	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Suppression	
-1	VNU	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Transfert	Au Bureau du Chef de l'appui à la Mission

21. Le processus de regroupement a entraîné la clôture de six bureaux extérieurs, ce qui a considérablement alourdi la charge de travail du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Par conséquent, en vue de renforcer le Bureau et de mieux répartir cette charge de travail, il est proposé qu'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) soit créé au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général dans le cadre de la réaffectation et du reclassement du poste de Chef du Groupe de la coordination régionale (P-5).

22. Compte tenu du regroupement des bureaux, de la réduction des effectifs de la MINUSTAH et du fait qu'en conséquence, il devrait y avoir moins d'affaires graves impliquant des agents en tenue et des civils que les années précédentes, la suppression d'un poste de fonctionnaire des commissions d'enquête (Volontaire des Nations Unies) est proposée. En outre, dans la logique du maintien de la transversalité des fonctions et du regroupement, la Mission propose de réaffecter les deux autres postes de fonctionnaire des commissions d'enquête (un poste P-3 et un poste de Volontaire des Nations Unies) au Bureau du Chef de l'appui à la Mission.

#### **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste*

Tableau 3

#### **Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)**

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-2	Spécialiste adjoint des affaires judiciaires	Réaffectation Depuis la Section de l'indépendance et de la responsabilité

23. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) établit les orientations stratégiques de la composante état de droit. Il joue également un rôle de coordination afin d'assurer la collaboration avec les partenaires internationaux, les donateurs et l'équipe de pays des Nations Unies. Conformément au plan de consolidation de la MINUSTAH adopté par le Conseil de sécurité (voir S/2013/139, du 8 mars 2013), la Mission concentre ses activités sur l'état de droit et les droits de l'homme dans trois grands domaines : a) la mise en place ou le renforcement de mécanismes de base de responsabilité et de surveillance; b) la fourniture d'une assistance aux institutions publiques afin de renforcer l'efficacité du pouvoir judiciaire, de faire reculer le nombre de cas de détention avant jugement prolongée et la surpopulation carcérale, d'améliorer l'accès à la justice et d'accroître le respect des instruments, mécanismes et organismes relatifs aux droits de l'homme par le Gouvernement haïtien et de renforcer sa coopération avec ces mécanismes et organismes; c) la réforme

législative. À la suite de la restructuration de l'ancienne Section de la justice en trois sections distinctes dans le budget prévu pour 2014/15, on a fait valoir qu'il serait important d'établir des rapports de synthèse couvrant la totalité de la composante état de droit. Il est proposé en conséquence que le poste de spécialiste adjoint des affaires judiciaires (P-2) soit réaffecté à cette fin depuis la Section de l'indépendance et de la responsabilité au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit). Il incombera au titulaire du poste de coordonner les travaux afin d'établir un rapport quotidien et hebdomadaire de la situation et de faire la synthèse de tous les rapports hebdomadaires des sections concernées par l'état de droit dans un seul rapport sur la question.

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général  
(Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 emploi de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste*

Tableau 4

**Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général  
(Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emplois de temporaire	-1	SSG	Coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra (Groupe d'appui aux solutions intégrées)	Suppression	
Postes	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	

24. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) veille à ce que la planification et l'exécution du mandat de la Mission se fassent de manière intégrée et à ce que toutes les questions relatives aux activités humanitaires et de développement soient coordonnées. Pour s'acquitter de ce mandat, le Bureau compte sur la participation pleine et égale du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Bureau sert d'intermédiaire entre la MINUSTAH et les institutions des Nations Unies, les organismes d'aide et les organismes donateurs afin de garantir une planification intégrée, d'améliorer les synergies, d'éliminer les lacunes et les doublons et d'optimiser les effets des activités menées. Le Bureau facilite la mise en œuvre des décisions du Comité directeur concernant le rôle et la consolidation de la Mission, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue d'améliorer la gouvernance, de renforcer les institutions publiques et de consolider la réforme de l'administration publique. En outre, le Bureau promeut la participation de la société civile à ces processus et soutient la formation et la sensibilisation du personnel aux droits des femmes et des enfants en Haïti.

25. Compte tenu des efforts conjointement déployés par le Gouvernement haïtien et l'équipe de pays des Nations Unies pour combattre l'épidémie, le nombre de cas de choléra a fortement chuté. Une commission de haut niveau a été créée en Haïti

pour mettre en œuvre une stratégie d'élimination du choléra et d'appui socioéconomique aux communautés touchées. Une conférence internationale sur l'eau potable organisée par la Banque mondiale vise à recueillir des fonds en vue d'améliorer l'accès aux services en eau et à l'assainissement, et de faire reculer la mortalité liée à la maladie. Compte tenu des progrès réalisés en ce qui concerne la mobilisation des ressources à l'appui du plan décennal du Gouvernement pour l'élimination du choléra, ainsi que du plus large assentiment à l'élimination du choléra dans le pays, le rôle du Coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra a perdu de son importance. Par conséquent, et conformément au plan de consolidation de la Mission, la suppression de ce poste (sous-secrétaire général) est proposée.

### **Composante 1 : sécurité et stabilité**

26. Recouvrant les activités entreprises par la MINUSTAH pour aider le Gouvernement haïtien à maintenir la sécurité et la stabilité et pour appuyer le renforcement de la Police nationale d'Haïti, la composante 1 comprend les bureaux du commandant de la force et du Chef de la police, le Centre d'opérations conjoint et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

27. Cette composante continuera de viser deux objectifs principaux : a) aider le Gouvernement à maintenir un cadre de sécurité et de stabilité propice à la reconstruction, à la réforme des institutions, au développement socioéconomique et à la protection des droits de l'homme; b) faire du corps professionnel de la Police nationale d'Haïti une force moderne, efficace, indépendante et responsable, qui couvre l'ensemble du territoire et soit à même d'assurer la sécurité et la stabilité grâce à une capacité d'intervention rapide et une bonne gestion de l'administration pénitentiaire. Les priorités de l'exercice 2015/16 consisteront donc à : a) renforcer et appuyer la capacité de la Police nationale d'Haïti de faire respecter la loi et maintenir l'ordre public, de renforcer la sécurité dans les zones exposées à la violence ou abritant des déplacés et d'effectuer des patrouilles le long des frontières terrestres et maritimes du pays; b) continuer de mettre en œuvre le plan de développement de la Police nationale d'Haïti pour la période 2012-2016, notamment la réforme et le développement du secteur pénitentiaire; c) assurer une représentation plus équilibrée des sexes au sein du personnel de police haïtien et répondre aux préoccupations exprimées par les femmes dans les décisions de politique générale prises en matière de sécurité et d'état de droit; d) augmenter les capacités de gestion et les moyens opérationnels des collectivités urbaines vulnérables traditionnellement exposées à la violence. La composante mettra l'accent sur les activités menées à l'appui du plan de développement de la Police nationale d'Haïti, avant tout en consolidant les programmes de recrutement et de formation initiale, en améliorant l'organisation des carrières, en veillant à l'application intégrale des procédures d'agrément et de certification des policiers, en renforçant leurs capacités administratives et logistiques, le recrutement de fonctionnaires de rangs intermédiaire et supérieur et les effectifs de lutte antiémeutes à déploiement rapide, et en réformant la Direction de l'administration pénitentiaire. L'armée continuera de jouer un rôle stabilisateur dans deux centres d'opérations de sécurité et fournira un soutien opérationnel, en coordination avec la Police des Nations Unies.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 1.1 Amélioration des conditions de sécurité dans l'ensemble d'Haïti

1.1.1 Diminution du nombre d'homicides signalés dans le pays (2012/13 : 942; 2013/14 : 932; 2014/15 : 600; 2015/16 : 550)

1.1.2 Diminution du nombre d'enlèvements signalés à Port-au-Prince et dans ses environs (2012/13 : 116; 2013/14 : 27; 2014/15 : 49; 2015/16 : 40)

1.1.3 Diminution du nombre d'agents de la Police nationale d'Haïti tués (2012/13 : 20; 2013/14 : 16; 2014/15 : 8; 2015/16 : 7)

1.1.4 Diminution du nombre de bandes armées actives signalées dans les zones sensibles de Cité Soleil, Bel-Air et Martissant (2012/13 : 18; 2013/14 : 36; 2014/15 : 18; 2015/16 : 16)

1.1.5 Mise en œuvre par la Police nationale d'Haïti d'une stratégie de prévention de la criminalité à l'échelle du pays

*Produits*

- Patrouilles quotidiennes et opérations planifiées et menées conjointement pour renforcer la sécurité dans les zones sensibles, sous la direction de la Police nationale d'Haïti et avec le concours de la Police des Nations Unies et d'unités de police constituées
- Patrouilles quotidiennes et opérations planifiées et menées conjointement par la Police des Nations Unies, les unités de police constituées, les militaires et la Police nationale d'Haïti, pour sécuriser les frontières terrestres, maritimes et aériennes dans neuf départements où des unités de police constituées et/ou du personnel militaire sont déployés (à l'exception du département du Sud-Est)
- Fourniture d'un appui opérationnel à la Police nationale d'Haïti si elle en fait la demande, pour sécuriser les principaux sites et installations à l'échelle du pays, essentiellement au moyen de points de contrôle fixes et mobiles tenus par la Police des Nations Unies et les unités de police constituées, ainsi que par des militaires si nécessaire, à Port-au-Prince et Cap-Haïtien et aux environs
- Fourniture d'un appui opérationnel à la Police nationale d'Haïti, si elle en fait la demande, pour mener des opérations de ratissage et des opérations spéciales conjointes dans les 10 départements, en particulier à Port-au-Prince et aux alentours, aux fins de l'arrestation de chefs et de membres de bandes armées
- Exécution de 31 projets de lutte contre la violence au sein des collectivités, en collaboration avec les ministères, les autorités locales, les associations locales et les notables, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies, afin de réduire la criminalité et la violence, de faciliter les activités d'une police de proximité, de renforcer la cohésion des membres de la population locale, notamment des jeunes, hommes et femmes, associés aux groupes armés ou menacés par ceux-ci, et des femmes et enfants touchés par la violence, dans 14 zones sensibles et exposées à la criminalité, définies conjointement avec le Gouvernement
- Exécution de 3 projets de sensibilisation et de médiation au niveau local, à l'appui des centres communautaires et visant à favoriser la coordination entre les autorités locales, les habitants, les autres acteurs nationaux et internationaux, et le programme de lutte contre la violence au sein des collectivités, de façon à définir les besoins, planifier les interventions et évaluer l'impact des projets

- Fourniture d'une assistance technique quotidienne à la Police nationale d'Haïti pour l'aider à élaborer la stratégie nationale de prévention de la criminalité et mener des activités policières au niveau de la population, notamment en soutenant des campagnes de promotion de la stratégie nationale de prévention de la criminalité au moyen de partenariats avec la police locale
- Fourniture de conseils techniques à l'Administration générale des douanes et au Ministère de l'économie et des finances d'Haïti dans le cadre de réunions hebdomadaires, afin d'améliorer les procédures de sécurité aux postes-frontières, dans les ports et dans les aéroports internationaux, de renforcer la capacité du personnel des douanes, de recouvrer les recettes et d'améliorer de façon globale les capacités des autorités aux postes-frontières officiels de Malpasse, Ouanaminthe, Belladère et Anse-à-Pitres, ainsi que dans les ports et aéroports internationaux
- Fourniture de conseils techniques à la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale d'Haïti et aux parties prenantes nationales, en menant des missions d'évaluation sur le terrain et des campagnes de sensibilisation sur la traite d'enfants aux points d'entrée dans le pays

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Amélioration des capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale d'Haïti, dont la mise en place d'unités spécialisées

1.2.1 Augmentation du nombre de policiers pour 10 000 habitants (2012/13 : 9,6; 2013/14 : 12,4; 2014/15 : 13,7; 2015/16 : 14,0)

1.2.2 Augmentation du pourcentage de femmes dans les rangs de la Police nationale d'Haïti (2012/13 : 8,6; 2013/14 : 9,6; 2014/15 : 10,6; 2015/16 : 11,0)

1.2.3 Augmentation du nombre d'élèves policiers diplômés à chaque promotion (1 500), après neuf mois de formation, augmentation du pourcentage de lauréates, qui passe à 15 % et affectation de 10 % des lauréats à la Direction de l'administration pénitentiaire (2012/13 : 239; 2013/14 : 1 058; 2014/15 : 1 000; 2015/16 : 1 500)

1.2.4 Augmentation du nombre d'élèves et de stagiaires en formation à l'École et à l'Académie de police (École nationale de police 2014/15 : 1 000; 2015/16 : 1 300; Académie nationale de police : 2014/15 : 66; 2015/16 : 88)

*Produits*

- Fourniture d'un soutien et de conseils opérationnels quotidiens aux services de recrutement de la Police nationale d'Haïti afin de garantir que la composition des classes de première année corresponde au nombre attendu d'élèves policiers par promotion et comprenne 15 à 20 % de femmes
- Fourniture d'un appui technique hebdomadaire à la Police nationale d'Haïti en vue d'améliorer le recrutement et d'élaborer une stratégie visant à promouvoir l'embauche et le maintien en fonction de femmes à tous les niveaux
- Fourniture d'un soutien et de conseils opérationnels quotidiens à la Police nationale d'Haïti afin de garantir que ses membres suivent une formation en cours d'emploi et des programmes de formation spécialisés sur la surveillance policière de proximité, l'information générale, la police des frontières, la police de la circulation, le commandement et l'encadrement, l'éthique, les techniques et stratégies d'intervention, ainsi que le maintien de l'ordre public, et que le personnel de la Direction de l'administration pénitentiaire suive une formation spécifique

- Fourniture d'une assistance technique hebdomadaire aux instructeurs de la Police nationale d'Haïti en matière de formation spécialisée et continue, dans le cadre du programme de formation des formateurs, en particulier dans les domaines des droits de l'homme, de la gestion de la sécurité et des incidents en milieu carcéral, de la police de la circulation, de la sécurité et de la gestion des frontières, des rôles et responsabilités de la hiérarchie, de la police judiciaire, des enquêtes internes, de la lutte antiémeutes, de la police de proximité, de la médecine légale et de la garde côtière
- Fourniture d'un soutien et de conseils opérationnels quotidiens à la Police nationale d'Haïti au moyen d'activités menées dans des locaux communs, afin de l'aider à mener à bien la vérification des antécédents de 1 500 élèves policiers par promotion avant qu'ils ne terminent leur formation de base
- Organisation par les instructeurs de la Police nationale d'Haïti de toutes les activités de formation spécialisée et de formation en cours d'emploi, portant notamment mais pas exclusivement, sur la lutte antiémeutes, les droits de l'homme, la sécurité et la gestion des incidents en milieu carcéral, la circulation routière, la sécurité des frontières, le maniement des armes à feu (certificat d'aptitude), l'autorité et les responsabilités des chefs d'unité, l'éducation physique, la police judiciaire, les enquêtes judiciaires et administratives, la violence sexiste et les groupes chargés de l'administration pénitentiaire et des interventions
- Fourniture d'un appui technique hebdomadaire à l'Académie nationale de police sur la conduite du Programme d'accompagnement des cadres (PAC), visant à assurer une formation sur le terrain à 90 inspecteurs et 40 chefs de la police, tout en favorisant l'équilibre entre les hommes et les femmes au niveau de l'encadrement, notamment parmi les cadres de rang intermédiaire à supérieur de la Direction de l'administration pénitentiaire
- Fourniture d'une aide technique quotidienne à la Police nationale d'Haïti concernant la création des groupes chargés d'assurer le respect des frontières, en particulier les frontières maritimes, par l'intermédiaire des garde-côtes de la Police nationale d'Haïti à Port-au-Prince, à Cap-Haïtien, aux Cayes et à Port-de-Paix, ainsi que dans les trois aéroports internationaux, Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes, et aux quatre postes-frontières officiels terrestres
- Fourniture tous les mois d'avis techniques à la Police nationale d'Haïti aux fins de la création d'une base de données recensant les cas signalés de violence sexuelle et sexiste qui ont donné lieu à l'ouverture d'une enquête et ont été déférés à la justice
- Fourniture d'une assistance technique hebdomadaire au Bureau de coordination de la Police nationale d'Haïti et à 14 bureaux départementaux de coordination sur la violence sexuelle et sexiste, notamment en organisant un atelier sur le sujet, avec la participation de la Police nationale d'Haïti, des procureurs et des juges
- Fourniture d'une assistance technique au Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, en réalisant une étude sur les progrès accomplis en matière de prévention et de répression de la violence sexuelle et sexiste, comprenant des recommandations concrètes, et en organisant un atelier de certification en collaboration avec ce ministère et d'autres, des organismes des Nations Unies, des associations de femmes et d'autres parties prenantes concernées
- Fourniture de 24 cours spécialisés pour, en tout, 800 agents de la Police nationale d'Haïti, sur la lutte antiémeutes, la violence sexuelle et sexiste, le VIH et la protection des civils, en vue notamment de renforcer les capacités des instructeurs de la Police nationale d'Haïti dans ces domaines
- Fourniture d'une assistance technique quotidienne au laboratoire et aux enquêteurs médico-légaux de la Police nationale d'Haïti en vue de renforcer leur capacité de gérer les scènes de crime
- Fourniture d'un soutien à la participation des femmes aux processus de recrutement de la Police nationale d'Haïti, en diffusant régulièrement des informations à ce sujet à la radio et à la télévision et au moyen de campagnes d'affichage, ainsi que par l'intermédiaire de réseaux d'associations et de groupes de femmes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Amélioration des capacités de la Police nationale d'Haïti en matière d'administration et de gestion, et mise en place des unités spécialisées requises

1.3.1 Élaboration d'un plan stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021

1.3.2 Augmentation du taux d'exécution du budget de la Police nationale d'Haïti, notamment par l'affectation de fonds suffisants à la Direction de l'administration pénitentiaire (2012/13 : 89 %; 2013/14 : 99,6 %; 2014/15 : 94 %; 2015/16 : 98 %)

1.3.3 Augmentation du nombre de stagiaires à la Direction de l'administration pénitentiaire (2012/13 : 23; 2013/14 : 105; 2014/15 : 115; 2015/16 : 150)

- Fourniture d'une assistance technique hebdomadaire à la Police nationale d'Haïti, afin qu'elle continue de renforcer son système financier et budgétaire, notamment en affectant des ressources adéquates à la Direction de l'administration pénitentiaire, et d'augmenter les capacités de son système de gestion des achats
- Tenue de réunions mensuelles avec la Police nationale d'Haïti, notamment la Direction de l'administration pénitentiaire, et avec les donateurs internationaux, afin de préparer des propositions d'assistance technique et financière visant à renforcer les capacités administratives, en particulier en matière de gestion des ressources humaines, de logistique, d'approvisionnement, de gestion du parc de véhicules, d'infrastructure et de communication
- Fourniture d'un soutien technique à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti et à la Direction de l'administration pénitentiaire dans le cadre des enquêtes officielles diligentées en cas d'allégation de faute ou de violation des droits des détenus visant un membre du personnel
- Fourniture d'une assistance technique quotidienne à la Police nationale d'Haïti pour la planification et la rédaction de son plan stratégique pour 2017-2021, ainsi que pour la tenue des consultations s'y rapportant

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.4 Amélioration de la capacité de contrôle de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti sur l'ensemble de l'institution

1.4.1 Augmentation des effectifs de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti, équitablement répartis dans tout le pays, en tenant compte de l'équilibre entre les sexes et de la capacité d'exécuter les tâches administratives conformément aux normes internationales (2012/13 : 140; 2013/14 : 148; 2014/15 : 222; 2015/16 : 300)

1.4.2 Élaboration et adoption d'un plan de développement stratégique pour l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2019

1.4.3 Augmentation du nombre d'allégations de violations des droits de l'homme, de recours illégal à la force meurtrière et d'autres fautes, notamment de cas d'exploitation sexuelle, faisant l'objet d'une enquête de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti et ayant donné lieu à des recommandations de sanctions (2014/15 : 70; 2015/16 : 150)

1.4.4 Augmentation du nombre de sanctions, telles que la révocation ou la mise à pied temporaire, imposées par le Directeur général de la Police nationale d'Haïti sur la base des recommandations formulées par l'Inspection générale (2014/15 : 35; 2015/16 : 100)

#### *Produits*

- Organisation, à l'intention de 50 nouvelles recrues, de 3 séances de renforcement des capacités consacrées aux mécanismes visant à garantir que la Police nationale d'Haïti honore son obligation de rendre des comptes et à la préparation aux investigations menées par l'Inspection générale
- Fourniture d'une assistance technique quotidienne à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti au moyen de rapports d'enquête sur les allégations de violations des droits de l'homme et de réunions hebdomadaires avec l'Inspecteur général principal, consacrées au suivi des affaires de violations alléguées des droits de l'homme sous la forme d'un recours illégal à la force meurtrière ou d'autres fautes présumées et, le cas échéant, au suivi des sanctions recommandées par l'Inspection
- Tenue de réunions bimestrielles avec l'Inspection générale concernant l'exécution du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti, y compris l'application et le suivi des recommandations formulées dans le rapport annuel
- Fourniture d'une assistance technique à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti pour l'aider à élaborer, réviser et exécuter son plan stratégique pour 2017-2019, en tenant compte des problématiques hommes-femmes
- Fourniture d'une assistance et de conseils techniques, lors de réunions quotidiennes et hebdomadaires, à l'Inspection générale, pour les enquêtes qu'elle mène sur les allégations de violations des droits de l'homme, de recours illégal à la force meurtrière et d'autres fautes, en l'aidant notamment à transmettre ces affaires à la Police nationale d'Haïti
- Fourniture d'une assistance quotidienne à la Police nationale d'Haïti, conjointement avec le Bureau de l'Inspecteur général principal, pour mener à bien le contrôle d'intégrité auquel 2 500 policiers doivent encore être soumis, notamment en vue de leur promotion
- Fourniture d'un soutien et de conseils techniques à l'Inspection générale, lors de réunions bimestrielles, pour l'aider à réviser et/ou élaborer des règlements relatifs à la conduite d'inspections et d'audits annuels des services de police

Tableau 5

#### **Ressources humaines : composante 1 (sécurité et stabilité)**

<i>Catégorie de dépenses</i>	<b>Total</b>
<i>I. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2014/15	<b>5 021</b>
Effectif proposé 2015/16	<b>2 370</b>
<b>Variation nette</b>	<b>(2 651)</b>
<i>II. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2014/15	<b>951</b>

<i>Catégorie de dépenses</i>										<b>Total</b>
Effectif proposé 2015/16										<b>951</b>
<b>Variation nette</b>										–
<i>III. Unités de police constituées</i>										
Effectif approuvé 2014/15										<b>1 600</b>
Effectif proposé 2015/16										<b>1 600</b>
<b>Variation nette</b>										–
<i>IV. Personnel fourni par les gouvernements</i>										
Effectif approuvé 2014/15										<b>50</b>
Effectif proposé 2015/16										<b>50</b>
<b>Variation nette</b>										–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										
<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>										
<i>V. Personnel civil</i>	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Volontaires national<sup>a</sup></i>	<i>Unies</i>	<b>Total</b>	
<b>Bureau du commandant de la force</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	1	–	–	1	<b>2</b>	3	–	<b>5</b>	
Postes proposés 2015/16	–	1	–	–	1	<b>2</b>	3	–	<b>5</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Bureau du Chef de la police</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	2	5	–	1	<b>8</b>	16	8	<b>32</b>	
Postes proposés 2015/16	–	2	5	–	1	<b>8</b>	16	8	<b>32</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Cellule d'analyse conjointe de la Mission</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	2	1	<b>4</b>	–	2	<b>6</b>	
Postes proposés 2015/16	–	–	1	2	1	<b>4</b>	–	2	<b>6</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Centre d'opérations conjoint</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	3	–	<b>5</b>	1	1	<b>7</b>	
Postes proposés 2015/16	–	–	2	3	–	<b>5</b>	1	1	<b>7</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel, personnel civil</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	3	8	5	3	<b>19</b>	20	11	<b>50</b>	
Postes proposés 2015/16	–	3	8	5	3	<b>19</b>	20	11	<b>50</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

V. <i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>		<b>Total</b>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires</i>	
<b>Total (I-V)</b>								
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	<b>7 672</b>
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	<b>5 021</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	<b>(2 651)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

## Composante 2 : gouvernance démocratique et légitimité de l'État

28. La composante 2 représente l'aide que la MINUSTHA apporte au Gouvernement pour renforcer la gouvernance démocratique, consolider l'autorité de l'État et développer ses institutions. Elle regroupe les activités que mènent la Section des affaires politiques, la Section des affaires civiles, la Section de la communication et de l'information, la Section de l'assistance électorale, la Section des affaires juridiques, le Groupe de la coordination régionale et la Section de la lutte contre la violence de proximité.

29. La MINUSTAH va poursuivre sa mission de bons offices et continuer de faciliter la médiation visant à régler les conflits, de réaliser des évaluations d'alerte rapide en cas de menace pesant sur la stabilité, de contribuer à l'autonomisation de la société civile et d'apporter un appui aux institutions publiques et locales de concert avec d'autres partenaires. Elle continuera également de fournir des conseils et une assistance technique dans les domaines politique et législatif et en matière de gouvernance, mais elle s'attachera particulièrement à suivre l'évolution de la situation politique et en matière de sécurité et prendra part aux processus de règlement des conflits et de médiation.

30. Conformément à la résolution 2180 (2014) du Conseil de sécurité, la MINUSTAH continuera d'appuyer la vie politique en Haïti, notamment en aidant la Représentante spéciale du Secrétaire général à promouvoir la coopération entre tous les acteurs politiques haïtiens concernés pour permettre la tenue des élections législatives partielles, municipales et locales différées depuis trop longtemps. La Mission continuera également d'appuyer et de coordonner l'assistance électorale internationale à l'intention d'Haïti en coopération avec d'autres acteurs internationaux, notamment l'Organisation des États américains, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes, selon que de besoin. Elle continuera d'appuyer l'action menée en vue de favoriser la stabilité politique et la consolidation de la démocratie en Haïti, notamment en recherchant un consensus entre les pouvoirs législatif et exécutif et en encourageant l'adoption et la promulgation de lois essentielles.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Promotion d'un dialogue politique ouvert à tous et de la réconciliation nationale

2.1.1 Adoption d'un calendrier législatif arrêté d'un commun accord par le pouvoir exécutif et le Parlement

2.1.2 Augmentation du nombre d'autorités locales et d'organisations de la société civile, notamment d'associations féminines, engagées dans le dialogue politique et la gestion et le règlement des conflits au niveau local (2014/15 : 34; 2015/16 : 50)

### *Produits*

- Tenue de réunions hebdomadaires avec les présidents des commissions du Sénat et de la Chambre des députés portant sur l'élaboration et l'état d'avancement du programme législatif, la réforme constitutionnelle et la recherche de consensus entre les partis politiques
- Tenue de réunions bimensuelles avec les principaux conseillers du Président en vue de promouvoir la participation de tous à la vie politique
- Tenue de réunions mensuelles d'appui technique avec trois commissions parlementaires (sur les droits de l'homme, les affaires sociales, la sécurité publique et les collectivités territoriales) au sujet des lois prioritaires et des failles du système juridique haïtien
- Organisation de 8 ateliers dans l'ensemble du pays à l'intention de 30 participants par atelier en vue de sensibiliser la population au budget de l'exercice 2015/16 quant à la façon dont le Gouvernement traduira ses politiques en actions qui touchant à la vie quotidienne, grâce à des échanges entre les autorités élues et leurs mandants, diffusés au moyen de diverses méthodes de communication
- Organisation de 50 débats municipaux sur le processus électoral afin de promouvoir le dialogue entre les institutions chargées de l'appui électoral, les candidats, les partis politiques et les membres de la société civile, notamment les femmes, ainsi que d'une campagne d'éducation civique sur les règlements, les violations, les litiges et les sanctions liés aux élections, grâce aux moyens de communication grand public
- Conduite d'une campagne d'information multimédia à l'échelle nationale en appui au dialogue politique, à la réconciliation nationale, à la paix et à la promotion de la stabilité des institutions nationales, par une action de sensibilisation et d'éducation civique en utilisant divers outils de communication, y compris les partenariats avec les médias nationaux

### *Réalisations escomptées*

### *Indicateurs de succès*

2.2 Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales à fournir des services aux niveaux central et local

2.2.1 Augmentation du nombre d'organisations de la société civile qui militent en faveur des droits économiques, sociaux et culturels par le biais de mécanismes de coordination, y compris les tables rondes départementales et sectorielles (2012/13 : 8; 2013/14 : 5; 2014/15 : 12; 2015/16 : 15)

2.2.2 Adoption de lois nouvelles ou révisées sur la fonction publique, la fonction publique parlementaire, l'organisation des institutions publiques tenant compte d'un quota minimum de 30 % de représentation des femmes, la décentralisation, la protection des dénonciateurs d'abus et la coordination des organisations non gouvernementales

---

*Produits*

- Fourniture hebdomadaire d'une assistance technique à la Direction des collectivités territoriales du Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale pour lui permettre d'assurer le suivi de ses principales priorités s'agissant d'améliorer la gestion de ces collectivités
- Organisation et tenue de 4 séances de formation à l'intention de 20 entités non gouvernementales et organisations de la société civile en moyenne par séance, y compris des associations de femmes et de jeunes, en vue de doter la société civile des moyens de jouer un rôle actif dans le domaine de la gouvernance locale
- Exécution de 80 projets à effet rapide visant à renforcer la capacité de l'État d'assurer les services publics de base, à renforcer les structures de l'état de droit, à appuyer la participation de la société civile à la bonne gouvernance et à créer des occasions de promouvoir la démocratie dans chacun des 10 départements, en concentrant davantage les efforts sur les 4 bureaux régionaux
- Organisation et tenue d'une séance d'initiation, de concert avec le Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, sur l'administration locale de base à l'intention de tous les 420 élus municipaux, y compris l'appui technique fourni par la Mission

---

*Réalisations escomptées*


---

*Indicateurs de succès*


---

**2.3 Amélioration des capacités opérationnelles et institutionnelles du Conseil électoral permanent**

2.3.1 Augmentation du pourcentage du budget électoral fourni par l'État, qui est porté à 50 %, et promulgation d'une loi électorale suivie par l'adoption de la réglementation connexe par le Conseil électoral permanent (2012/13 : 0 % (pas d'élections); 2013/14 : 0 % (pas d'élections); 2014/15 : 30 %; 2015/16 : 50 %)

2.3.3 Augmentation du nombre de départements dans lesquels le Gouvernement haïtien assume la responsabilité de la logistique et de la sécurité liées aux élections, conformément au calendrier électoral, tel que défini dans la Constitution (2012/13 : 0 (pas d'élections); 2013/14 : 0 (pas d'élections); 2014/15 : 4; 2015/16 : 10)

---

*Produits*

- Tenue de réunions mensuelles avec le Gouvernement haïtien en vue d'accroître davantage sa participation au financement des élections au-delà de 2015
- Fourniture d'un appui au Conseil électoral provisoire pour l'examen du budget des élections et à la commission commune sur les questions de sécurité, de logistique et de contrôle national pour la planification de stratégies durables propres à permettre d'assurer la pleine responsabilité et le contrôle des opérations électorales et de réduire les coûts
- Fourniture d'une assistance au Conseil électoral provisoire et à la Police nationale d'Haïti pour l'élaboration des plans nationaux de soutien logistique et de sécurité à l'intention des départements concernés, l'objectif étant d'obtenir un plan d'appoint pour les interventions de la MINUSTAH, et pour la mise en œuvre du plan intégré de soutien logistique commun du Conseil électoral provisoire et de la MINUSTAH
- Organisation d'un stage de formation en cours d'emploi à l'intention du personnel technique du Conseil électoral provisoire dans les domaines suivants : logistique électorale, planification et gestion des opérations électorales, systèmes d'information géographique et information et communications

- Organisation d'au moins un séminaire technique de renforcement des capacités nationales en matière de sécurité des opérations électorales, notamment dans le domaine de la lutte contre la violence électorale à caractère sexiste, destiné spécifiquement à un groupe restreint d'agents de la Police nationale d'Haïti chargés de la coordination de la sécurité des opérations électorales
- Fourniture d'une aide et d'un appui à la Police nationale d'Haïti et au Conseil électoral provisoire pour l'élaboration du plan de sécurité intégré de chaque département, compte tenu de la violence électorale à caractère sexiste
- Campagne menée avec les partenaires à l'échelle nationale en vue de sensibiliser la population aux élections, et notamment d'accroître la participation des femmes au processus électoral, et apport d'un appui direct au Conseil électoral permanent pour la conception d'une stratégie de communication et d'information par les voies médiatiques habituelles

*Facteurs externes* : Les partis politiques, au pouvoir et d'opposition, s'engageront à faire progresser le calendrier législatif et à réaliser les priorités nationales. Le Conseil électoral sera en mesure d'organiser les élections locales et sénatoriales.

Tableau 6

**Ressources humaines : composante 2 (Gouvernance démocratique et légitimité de l'État)**

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté Volontaires sur le plan des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	national <sup>a</sup>	Unies	
<b>Section des affaires politiques</b>									
Postes approuvés 2014/15	–	1	5	2	1	9	6	–	15
Postes proposés 2015/16	–	1	5	2	1	9	6	–	15
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de la communications et de l'information</b>									
Postes approuvés 2014/15	–	1	2	3	6	12	58	2	72
Postes proposés 2015/16	–	1	2	2	5	10	52	1	63
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	(1)	(2)	(6)	(1)	(9)
<b>Section de l'assistance électorale</b>									
Postes approuvés 2014/15	–	–	3	1	–	4	12	9	25
Postes proposés 2015/16	–	–	3	1	–	4	12	9	25
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de la lutte contre la violence de proximité</b>									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	3	1	6	22	6	34
Postes proposés 2015/16	–	–	2	3	1	6	21	5	32
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	(2)
<b>Groupe de la coordination régionale</b>									
Postes approuvés 2014/15	–	–	5	–	–	5	–	–	5

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Total partiel		Total partiel	Total partiel		
Postes proposés 2015/16	–	–	4	–	–	<b>4</b>	–	–	<b>4</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>	
<b>Section des affaires civiles</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	1	6	10	3	<b>20</b>	50	12	<b>82</b>	
Postes proposés 2015/16	–	1	5	8	2	<b>16</b>	34	6	<b>56</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>(16)</b>	<b>(6)</b>	<b>(26)</b>	
<b>Section des affaires juridiques</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	–	3	1	1	<b>5</b>	2	–	<b>7</b>	
Postes proposés 2015/16	–	–	3	1	1	<b>5</b>	2	–	<b>7</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2014/15	–	3	26	20	12	<b>61</b>	150	29	<b>240</b>	
Effectif proposé 2015/16	–	3	24	17	10	<b>54</b>	127	21	<b>202</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>(7)</b>	<b>(23)</b>	<b>(8)</b>	<b>(38)</b>	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 7 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 23 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 8 postes*

#### **Section de la communication et de l'information**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 6 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste*

Tableau 7

#### **Ressources humaines : Section de la communication et de l'information**

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification
Postes	-1	P-3	Producteur vidéo	Suppression
	-1	SM	Technicien de studio	Transformation
	-7	GN	Assistant de l'information	Suppression
	+1	GN	Technicien de studio	Transformation
	-1	VNU	Producteur vidéo	Suppression

31. L'objectif principal de la Section de la communication et de l'information consiste à créer et à maintenir un climat propice au succès de la mise en œuvre du mandat de la Mission par l'intermédiaire de ses composantes – radio, relations avec les médias, sensibilisation, bureaux régionaux et site Internet, y compris la vidéo et la photographie. La Section contribue activement à communiquer les objectifs de la Mission aux publics cibles, aux autorités locales et aux décideurs ainsi qu'aux médias internationaux et nationaux; veille à ce que le mandat de la Mission et ses responsabilités soient compris de tous; promeut les activités des diverses composantes de la Mission; mobilise et maintient l'appui au mandat de la Mission; et fournit à la population d'accueil des informations précises, crédibles, impartiales et honnêtes sur les activités de la Mission. En outre, elle tient un compte rendu des activités de la Mission; défend et protège la Mission contre les critiques injustifiées et la désinformation; lutte contre la propagande, les informations erronées, les rumeurs et les messages de haine; aide les responsables de la Mission à tenir les publics visés informés des objectifs de la Mission et des progrès que celle-ci a réalisés; et analyse les tendances observées dans les médias et formule des recommandations sur les stratégies et mesures envisageables, ainsi que des plans d'action à court et à long terme en vue de trouver des solutions aux questions relatives aux médias.

32. La Section de la communication et de l'information a réévalué sa charge de travail et rationalisé ses produits afin de fusionner les composantes vidéo, photographie, Internet et publications en une cellule multimédia. Dans le cadre de la rationalisation et du plan de consolidation, il est proposé de supprimer un poste de producteur vidéo (P-3) et un poste temporaire de producteur vidéo (Volontaire des Nations Unies).

33. En outre, du fait de la fermeture prévue des bureaux annexes, il est proposé de supprimer sept postes d'assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans les bureaux de Jacmel, Hinche, Jérémie et Fort Liberté et au siège de la Mission.

34. La Section de la communication et de l'information a réduit son personnel recruté sur le plan international au cours des trois dernières années en raison de la réduction des effectifs de la Mission et du renforcement des capacités nationales, de façon à doter le personnel recruté sur le plan national de moyens d'action et à lui confier davantage de responsabilités. Dans l'exercice de ses fonctions, la Section s'appuie énormément sur la contribution de ses agents recrutés sur le plan national, en raison de leur connaissance approfondie du paysage médiatique haïtien, de leurs compétences en créole et de leur contribution au renforcement des capacités. Compte tenu des initiatives de renforcement des capacités nationales, il est proposé de transformer un poste de technicien de studio (agent du Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### Section de la lutte contre la violence de proximité

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste*

Tableau 8

#### Ressources humaines : Section de la lutte contre la violence de proximité

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification
Postes	-1	AN	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Suppression
	-1	VNU	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Suppression

35. En application des résolutions 1892 (2009), 1927 (2010), 1944 (2010), 2012 (2011) et 2070 (2012) du Conseil de sécurité, la MINUSTAH, par le biais de la Section de la lutte contre la violence de proximité, a pour mandat : a) de recenser et financer des projets à forte intensité de main-d'œuvre liés à l'environnement qui emploient un grand nombre de membres de la communauté dans des activités productives en tant que solution temporaire de rechange à la criminalité et au chômage; b) de soutenir la réinsertion économique et psychosociale des jeunes à risque et des détenus dans la vie civile; c) de contribuer à la sécurité économique des femmes grâce à la création de pépinières de petites entreprises, à la formation professionnelle et à l'aide à l'emploi; et d) d'aider à protéger les femmes et les filles et les victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste.

36. Compte tenu du plan de consolidation de la Mission, de son empreinte moindre et de la réduction des activités de lutte contre la violence de proximité, il est proposé de supprimer deux postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste temporaire de Volontaire des Nations Unies).

### Groupe de la coordination régionale

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste*

Tableau 9

#### Ressources humaines : Groupe de la coordination régionale

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-1	P-5	Chef du Bureau régional	Réaffectation et reclassement à P-4	Spécialiste des questions politiques réaffecté au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

37. Le Groupe de la coordination régionale, qui relève du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, est chargé d'assurer la liaison à l'échelle de la Mission, du suivi et de la facilitation à l'échelon local, de favoriser le renforcement de la confiance, le règlement des conflits et la réconciliation, et de promouvoir

l'extension de l'autorité de l'État. Il se compose de cinq chefs de bureau régional (P-5), qui dirigent les cinq bureaux régionaux (Port-au-Prince, Gonaïves, Cap-Haïtien, Les Cayes et Jacmel). Les chefs des bureaux régionaux supervisent les activités des cinq bureaux de liaison restants (Hinche, Fort Liberté, Port-de-Paix, Jérémie et Miragoâne).

38. Dans le cadre du plan de consolidation, le bureau régional de Jacmel (Sud-Est) sera fermé en même temps que les cinq bureaux de liaison restants. En conséquence, et pour rationaliser les opérations, il est proposé de reclasser le poste de chef du bureau régional de Jacmel (P-5) en poste de spécialiste des questions politiques (P-4) et de le réaffecter au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour faire face à l'augmentation des obligations en matière d'établissement de rapports.

### Section des affaires civiles

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 16 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 6 postes*

Tableau 10

#### Ressources humaines : Section des affaires civiles

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification
Postes	-1	P-4	Spécialiste des affaires civiles	Suppression
	-2	P-3	Spécialiste des affaires civiles	Suppression
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression
	-10	AN	Spécialiste des affaires civiles	Suppression
	-6	GN	Assistant administratif	Suppression
	-6	VNU	Spécialiste des affaires civiles	Suppression

39. La Section des affaires civiles continuera d'axer ses efforts sur le suivi et la facilitation à l'échelon local; le renforcement de la confiance, le règlement des conflits et l'appui à la réconciliation; et le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État, en particulier à l'échelon local. Par ailleurs, la Section gère le programme des projets à effet rapide.

40. Il est proposé de supprimer 26 postes de temporaire dans le cadre de la fermeture du bureau régional de Jacmel et des cinq bureaux de liaison où est déployé du personnel des affaires civiles. Afin d'atténuer les risques liés à la fermeture du bureau régional et des cinq bureaux de liaison, en particulier pendant la période électorale prévue en 2015, les quatre bureaux régionaux restants disposeront d'une capacité mobile leur permettant de couvrir les zones où il est prévu de fermer des bureaux.

### Composante 3 : état de droit et droits de l'homme

41. La composante 3 regroupe les activités entreprises par la Mission pour aider le Gouvernement haïtien à mettre en place les institutions juridiques et judiciaires et les services pénitentiaires requis pour la protection et la défense des droits de l'homme. Elle comprend la Section des juridictions modèles, la Section de

l'indépendance et de la responsabilité, la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique, le Groupe de l'administration pénitentiaire, la Section des droits de l'homme, le Groupe de la protection de l'enfance, le Groupe de la problématique hommes-femmes et le Groupe de la gestion des frontières.

42. La Mission continuera d'axer ses activités d'assistance sur trois domaines à forte incidence et de grande envergure permettant l'instauration d'une culture de l'état de droit et de la défense des droits de l'homme : a) la mise en place ou le renforcement des mécanismes de responsabilité essentiels, à savoir le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, l'Inspecteur général de la Police nationale d'Haïti et l'Inspection de la Direction de l'administration pénitentiaire; b) l'assistance aux entités gouvernementales sur des sujets importants comme les droits de l'homme, l'administration pénitentiaire et l'efficacité du système judiciaire; et c) les réformes législatives, notamment la réforme du code de procédure pénale et du code pénal. Pour accroître son impact sur le fonctionnement de la justice, la Mission continuera de concentrer ses efforts sur trois juridictions modèles dans le département du Nord (Cap-Haïtien), le département du Sud (Les Cayes) et le département de l'Ouest (Port-au-Prince). La Mission fournira également une assistance pour permettre au secteur de la sécurité en Haïti de fonctionner de façon plus intégrée et plus cohérente, en particulier des conseils et une assistance en vue d'harmoniser et de coordonner les efforts entrepris par les pouvoirs publics pour mettre en place une stratégie nationale en matière de sécurité, y compris, le cas échéant, en prêtant concours pour l'examen des dépenses publiques afin de mettre au jour les déficits de financement à long terme et les manquements au principe de responsabilité dans les secteurs de la justice et de la sécurité. En outre, la Mission continuera d'aider les autorités haïtiennes à défendre les droits de l'homme, en particulier les droits des enfants, des femmes et des prisonniers, ainsi qu'à renforcer la responsabilité effective des institutions et des représentants de l'État et à améliorer la transparence de leur action grâce à un contrôle exercé par l'appareil judiciaire et la société civile.

43. À cette fin, elle continuera de s'attacher à : a) lutter contre l'impunité pour les violations des droits de l'homme, y compris celles commises par la police; b) réduire les taux de détention illégale prolongée; c) réduire le nombre d'évasions des prisons et d'autres événements qui s'y produisent; et d) faire en sorte que le Gouvernement haïtien intensifie sa collaboration avec les organes et les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies et qu'il respecte davantage les normes établies par ces entités, notamment les résolutions du Conseil de sécurité concernant les femmes et la paix et la sécurité et le traitement des prisonniers.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

3.1 Progrès dans la mise en place des mécanismes de responsabilité essentiels et l'amélioration de leur fonctionnement selon les normes internationales relatives aux droits de l'homme

3.1.1 Prise en charge totale par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire de son rôle en matière de contrôle du système judiciaire, notamment grâce à l'examen et la révision ou la modification des règles et règlements internes du Conseil suite à leur mise en œuvre et grâce à la mise en place d'un mécanisme opérationnel d'évaluation des juges

3.1.2 Définition des attributions et responsabilités respectives du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et du Ministère de la justice et de la sécurité publique,

notamment en ce qui concerne la gestion du greffe et de son personnel

3.1.3 Maintien du nombre de fonctionnaires au sein du Bureau de la protection du citoyen, compte tenu du quota de 30 % de femmes applicable aux postes de direction et de cadre supérieur (2012/13 : 50, dont 15 femmes; 2013/14 : 53, dont 18 femmes; 2014/15 : 53, dont 18 femmes)

3.1.4 Examen de toutes les allégations portées contre des juges et enquête sur celles-ci par l'Inspection générale du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire dans l'attente de la création de l'inspection judiciaire du Conseil (2012/13 : 0; 2013/14 : 0; 2014/15 : 20; 2015/16 : 50)

3.1.5 Augmentation du nombre des affaires faisant l'objet de poursuites à l'issue d'une enquête menée par la Cellule de la lutte contre la corruption (2014/15 : 0; 2015/16 : 5)

---

#### *Produits*

- Réunions hebdomadaires, activités de sensibilisation et appui en vue de l'examen et de la révision ou la modification des règles et règlements internes du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire suite à leur mise en œuvre
- Rédaction d'un manuel pour l'évaluation des magistrats afin de mieux faire comprendre aux juges le système d'évaluation adopté
- Tenue dans chaque juridiction d'appel d'un atelier portant sur le processus d'évaluation des juges
- Campagnes de sensibilisation menées, au moyen des outils de communication, par la Cellule de la lutte contre la corruption à l'intention du public sur les lois relatives à la lutte contre la corruption et les mécanismes qui ont été mis en place pour signaler les cas de corruption
- Organisation de 5 ateliers sur les questions de lutte contre la corruption à l'intention des acteurs du système judiciaire, de la société civile et des parlementaires
- Réunions bihebdomadaires, activités de sensibilisation et appui concernant la mise en œuvre du processus d'évaluation dans cinq juridictions et suivi concret dans les trois juridictions modèles (Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes)
- Réunions bihebdomadaires, activités de sensibilisation et appui concernant un groupe de travail conjoint permanent établi par le Ministère de la justice et de la sécurité publique et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire pour définir le principe de la séparation des pouvoirs et les compétences respectives des pouvoirs judiciaire et exécutif
- Réunions bimensuelles et appui concernant les capacités de suivi et de communication de l'information du Bureau de la protection du citoyen, notamment grâce à la publication d'au moins un rapport annuel d'activité ou sur la situation

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Progrès dans le fonctionnement des principales institutions de la justice, comme le Ministère de la justice et de la sécurité publique, la création de tribunaux pour mineurs dans l'ensemble du pays et la mise en place d'un programme national d'aide juridictionnelle

3.2.1 Adoption d'une loi portant organisation et fonctionnement du Ministère de la justice et de la sécurité publique

3.2.2 Augmentation du nombre des tribunaux de première instance pour mineurs dans toutes les juridictions d'appel (2012/13 : 2; 2013/14 : 2; 2014/15 : 5; 2015/16 : 18) et adoption et mise en œuvre du code de l'enfant

3.2.3 Élaboration et mise en œuvre d'un programme national d'aide juridictionnelle pour les personnes indigentes

3.2.4 Adoption du règlement intérieur de l'Institut médico-légal et promulgation de la loi y relative

*Produits*

- Tenue de réunions mensuelles avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue de la création d'un groupe de travail sur l'élaboration des lois du Ministère
- Tenue de réunions mensuelles avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire afin d'apporter un appui technique pour l'élaboration du règlement intérieur régissant le fonctionnement des tribunaux pour mineurs
- Réunions mensuelles, activités de sensibilisation et appui concernant la mise en œuvre du code de l'enfant et appui à la publication d'un manuel sur les tribunaux pour mineurs dans le cadre de réunions hebdomadaires avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique, suivi d'une campagne d'information sur la question
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques dans le cadre de réunions mensuelles, en vue de la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer un programme national d'aide juridictionnelle; participation à des réunions mensuelles sur la rédaction de la loi sur l'aide juridictionnelle et prestation de conseils juridiques en la matière
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques, y compris des services de secrétariat et des avis juridiques, dans le cadre de réunions mensuelles sur le règlement intérieur de l'Institut médico-légal et la loi y relative

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Amélioration des infrastructures, des soins de santé et de l'assainissement au sein du système pénitentiaire haïtien

3.3.1 Mise en œuvre du plan de développement stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire en vue d'accroître l'efficacité et l'autonomie de la Direction (2014/15 : 0; 2015/16 : 10 %)

3.3.2 Début de l'élaboration du plan stratégique pour 2017-2021

3.3.3 Augmentation du nombre d'instructions permanentes en application dans toutes les prisons et respect des règles et normes internationales relatives aux droits de l'homme concernant le traitement des détenus (2014/15 : 6; 2015/16 : 14)

3.3.4 Publication de nouvelles directives sur le traitement des groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants et cours de formation dispensés aux agents de l'administration pénitentiaire sur ces directives par la Direction de l'administration pénitentiaire

3.3.5 Diminution du nombre d'évasions des prisons dans tout le pays (2014/15 : 335; 2015/16 : 100)

---

*Produits*

- Fourniture d'un appui et de conseils techniques à la Direction générale et à la Direction centrale de l'administration de la Police nationale d'Haïti pour la mise en œuvre du plan de développement stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire
- Fourniture, dans le cadre de réunions hebdomadaires, d'un appui et de conseils techniques en vue d'entamer la rédaction du plan de développement stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2017-2021
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques, dans le cadre de réunions mensuelles avec la Direction de l'administration pénitentiaire et les spécialistes de la problématique hommes-femmes du Groupe de l'administration pénitentiaire de la MINUSTAH, sur la prise en charge des femmes et des enfants en prison
- Organisation et animation de 17 séances de formation sur la protection des groupes vulnérables à l'intention de l'ensemble du personnel pénitentiaire
- Affectation d'un maximum de trois spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUSTAH dans les prisons dans les trois juridictions modèles pour apporter un appui consultatif et technique aux autorités nationales en vue d'assurer l'efficacité de l'administration pénitentiaire dans six prisons
- Encadrement au quotidien et fourniture d'un appui technique pour le plan de sécurité mis en œuvre dans 10 établissements pénitentiaires
- Fourniture de conseils techniques et encadrement hebdomadaire des autorités nationales dans 11 établissements pénitentiaires en dehors des zones de compétence des juridictions modèles
- Fourniture au quotidien d'une assistance technique à la Direction de l'administration pénitentiaire, par le partage des locaux avec le Directeur et le Directeur adjoint et leur encadrement dans les tâches d'élaboration et d'application des outils de gestion et des instructions permanentes concernant la planification, le recrutement et l'appréciation du comportement professionnel
- Organisation et animation de séances d'encadrement mensuels structurés dans chacune des 17 prisons (204 séances au total), à l'intention des directeurs de prison et portant sur les pratiques optimales de la Direction de l'administration pénitentiaire
- Coordination de 12 réunions mensuelles de travail avec des autorités de la Direction de l'administration pénitentiaire et de la Police nationale d'Haïti, portant sur le développement, les politiques, les programmes et les services en matière d'administration pénitentiaire, pour faire en sorte que les intéressés fassent davantage preuve d'engagement, de prise en main des activités et de respect du principe de responsabilité
- Organisation de réunions hebdomadaires avec la Direction de l'administration pénitentiaire et de réunions de coordination trimestrielles avec les principales parties prenantes sur la réforme pénitentiaire et le fonctionnement des prisons et de 3 réunions avec la Direction de l'administration pénitentiaire et diverses parties prenantes en vue d'assurer la viabilité et l'efficacité des services fournis
- Formation bihebdomadaire dispensée dans 17 prisons à l'intention des directeurs de prison et de 500 membres du personnel pénitentiaire sur les directives relatives aux instructions permanentes

- Organisation et tenue d'une séance de formation des formateurs à l'intention de 10 formateurs et formation de 50 membres du personnel pénitentiaire à la gestion des incidents en matière de sécurité dans les prisons
- Impression et distribution au personnel pénitentiaire de 2 000 exemplaires de poche des instructions permanentes en vigueur
- Encadrement de 69 agents de santé de la Direction de l'administration pénitentiaire par mois en matière d'application de la politique relative à la santé des détenus
- Organisation et tenue de 2 séances de sensibilisation avec les autorités nationales et d'un atelier sur la révision des lois sur les prisons
- Organisation et tenue d'une séance de formation à l'intention de 200 membres du personnel pénitentiaire à tous les niveaux sur la question de la violence sexuelle et sexiste en milieu carcéral
- Fourniture d'un appui à la Direction de l'administration pénitentiaire dans le cadre de réunions mensuelles en vue de l'élaboration et de la validation d'une stratégie nationale de réadaptation à l'intention des prisonniers, mise en œuvre à titre expérimental dans 2 prisons
- Organisation et tenue de 68 réunions conjointes de suivi et d'évaluation sur la mise en œuvre du Système d'identification automatisée par les empreintes digitales, en ce qui concerne la collecte de statistiques et la vérification du statut judiciaire des détenus
- Organisation de 34 inspections et visites conjointes avec la Direction de l'administration pénitentiaire dans tout le pays en vue d'assurer le suivi des conditions de détention et d'évaluer la prestation de services dans le cadre du renforcement du mécanisme actuel d'application du principe de responsabilité pour les prisons
- Fourniture d'un appui pour l'organisation de 2 séances de formation avec les cadres de la Direction de l'administration pénitentiaire, notamment tous les directeurs régionaux et tous les directeurs de prison

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4 Renforcement du respect des instruments relatifs aux droits de l'homme et de la collaboration du Gouvernement haïtien avec les mécanismes et les organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies

3.4.1 Augmentation du nombre des recommandations des mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, y compris les recommandations formulées à l'issue de l'examen périodique universel, qui sont appliquées par le Gouvernement (2012/13 : 15; 2013/14 : 14; 2014/15 : 20; 2015/16 : 20)

3.4.2 Visites effectuées en Haïti par les titulaires de mandat relevant des procédures spéciales relatives aux droits de l'homme et les responsables des organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies chaque fois qu'ils en font la demande (2012/13 : 2 visites; 2013/14 : 1; 2014/15 : 2; 2015/16 : 2)

3.4.3 Élaboration et lancement d'un plan d'action national pour les droits de l'homme en consultation avec les organismes publics, les pouvoirs législatif et judiciaire, le Bureau de la protection du citoyen et les organisations de la société civile

3.4.4 Augmentation du nombre d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels Haïti est partie : (2014/15 : 7; 2015-16 : 13)

3.4.5 Diminution du nombre des rapports que l'État haïtien aurait dû présenter aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme sur le respect des obligations en matière de droits de l'homme (2014/15 : 2; 2015/16 : 1)

3.4.6 Progrès accomplis dans la lutte contre l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme commises par des acteurs étatiques

### *Produits*

- Tenue de réunions mensuelles avec le Ministre chargé des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême et le Comité interministériel des droits de l'homme afin de s'assurer de la bonne coordination de la mise au point finale et de la validation du plan d'action national pour les droits de l'homme; suivi de l'engagement pris par le Gouvernement haïtien en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen périodique universel et la ratification des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, et de l'élaboration et la présentation de rapports aux organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
- Tenue de 3 réunions spéciales, convoquées par le Ministre chargé des droits de l'homme et de la lutte contre l'extrême pauvreté et le Comité interministériel pour les droits de l'homme, en vue de l'élaboration et de la présentation du rapport national pour l'examen périodique universel de 2016
- Tenue de 6 réunions avec les organisations de la société civile aux fins de l'élaboration d'au moins 2 rapports parallèles, tel que prévu par les procédures des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme des Nations Unies, en vue d'améliorer la capacité de sensibilisation de la société civile aux fins de la ratification d'au moins 2 instruments internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels
- Organisation de 2 conférences de presse pour faire connaître les visites des titulaires de mandats relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et des spécialistes des droits de l'homme des Nations Unies et pour communiquer leurs conclusions sur la situation des droits de l'homme en Haïti
- Mise en œuvre d'un plan visant à enregistrer les violations passées des droits de l'homme par la tenue de 12 réunions avec des acteurs nationaux
- Suivi des procédures judiciaires en cours portant sur des violations graves des droits de l'homme, et publication de rapports sur le sujet
- Dans le cadre de la célébration de 3 journées internationales des droits de l'homme, organisation d'activités associant au moins 3 organisations de jeunes et de femmes, par le biais de groupes de mobilisation, de la diffusion d'émissions radiophoniques et de la distribution de documents d'information, l'objectif étant de renforcer les moyens d'action des organisations de jeunes et de femmes
- Organisation d'une campagne d'information sur le plan d'action national pour les droits de l'homme qui doit être établi en concertation avec les organismes publics, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et les organisations de la société civile

### *Réalisations escomptées*

### *Indicateurs de succès*

3.5 Progrès vers la mise au point, l'adoption et la mise en œuvre de réformes législatives essentielles, notamment la réforme du code pénal et du code de procédure pénale

3.5.1 Élaboration du code de procédure pénale, qui sera présenté au Parlement

3.5.2 Adoption et début d'application des dispositions du code pénal, y compris activités de formation et de sensibilisation

3.5.3 Élaboration de textes de loi portant sur la réforme du système pénitentiaire, l'organisation du Bureau du Procureur général et le casier judiciaire

### *Produits*

- Organisation d'ateliers médiatisés sur le projet de code pénal à l'intention des principaux acteurs de la société civile et du système judiciaire, et fourniture d'un appui technique pour l'élaboration des rapports du Comité technique mixte haïtien
- Établissement d'un rapport succinct expliquant la réforme, et organisation d'ateliers avec la communauté diplomatique, les parlementaires et les principaux groupes de la société civile aux fins de l'adoption du code pénal
- Tenue de réunions bihebdomadaires pour fournir au Comité technique mixte haïtien un appui technique et des services de secrétariat pour le code de procédure pénale
- Fourniture d'un appui au groupe de travail gouvernemental chargé de la rédaction des textes de loi sur l'organisation du Bureau du Procureur et le casier judiciaire

### *Réalisations escomptées*

### *Indicateurs de succès*

3.6 Progrès vers la mise en place d'un système judiciaire efficace dans trois juridictions modèles (Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes)

3.6.1 Accroissement de l'efficacité du système judiciaire dans les trois juridictions modèles par la tenue d'au moins 250 audiences par an pour des affaires pénales à Cap-Haïtien et aux Cayes et d'au moins 350 audiences à Port-au-Prince (2012/13 : Cap-Haïtien, 69, Les Cayes, 43, Port-au-Prince, 181; 2014/15 Cap-Haïtien, 140, Les Cayes, 120, Port-au-Prince, 250; 2015/16 : Cap-Haïtien, 250, Les Cayes, 250, Port-au-Prince, 350)

3.6.2 Augmentation du nombre des affaires classées par les juges d'instruction, de 20 % à Port-au-Prince et de 40 % à Cap-Haïtien et aux Cayes (2012/13 : Les Cayes, 116 affaires classées, Port-au-Prince, 962, Cap-Haïtien, 150; 2014/15 : Les Cayes, 136, Port-au-Prince, 1050, Cap-Haïtien, 175; 2015/16 : Les Cayes, 162, Port-au-Prince, 1155, Cap-Haïtien, 210)

3.6.3 Diminution du pourcentage de prisonniers en détention provisoire dans les trois juridictions modèles, de 65 % à Port-au-Prince, 60 % aux Cayes et 40 % à Cap-Haïtien (2014/15 : Port-au-Prince, 87 %, Les Cayes, 78 %, Cap-Haïtien, 50 %; 2015/16 : Port-au-Prince, 65 %, Les Cayes, 60 %, Cap-Haïtien, 40 %)

3.6.4 Diminution de 35 % du nombre de détenus en attente de jugement depuis plus de 2 ans dans les trois juridictions modèles (2014/15 : 3 125 personnes; 2015/16 : 2 031)

3.6.5 Mise en place et fonctionnement de 4 bureaux d'aide juridictionnelle (Cap-Haïtien; Les Cayes; Grande Rivière du Nord ou Fort-Liberté dans le département du Nord; et Aquin ou Coteaux dans le département du Sud)

3.6.6 Augmentation de 20 % du nombre de personnes ayant accès à l'assistance juridictionnelle à Cap-Haïtien et aux Cayes (2014/15 : Cap-Haïtien, 160, Les Cayes, 200; 2015/16 : Cap-Haïtien, 192, Les Cayes, 240)

---

### *Produits*

- Fourniture d'un appui technique aux acteurs du système judiciaire grâce à une action quotidienne de sensibilisation et de suivi des audiences du tribunal
- Fourniture d'un appui technique pour l'organisation de 3 ateliers à l'intention des acteurs du système judiciaire dans les juridictions modèles sur les procès sommaires et le traitement des affaires en temps réel, grâce au soutien financier provenant des programmes de réduction de la violence de proximité et à l'établissement de documents techniques destinés aux ateliers
- Fourniture d'un appui technique aux bureaux d'aide juridictionnelle pour assurer la représentation en justice des personnes placées en détention provisoire pendant plus de deux ans aux Cayes et à Cap-Haïtien, consistant à identifier les détenus, à transmettre les dossiers aux bureaux d'aide juridictionnelle et à assurer le suivi des activités de ces bureaux
- Fourniture d'un appui technique pour l'organisation de 3 ateliers avec des chefs de juridiction, le Procureur en chef, les juges d'instruction et la police judiciaire en vue de renforcer la coordination des activités dans les juridictions modèles et faciliter la collaboration entre tous les acteurs du système de justice pénale
- Fourniture d'un appui technique pour l'organisation de 3 ateliers avec le personnel du greffe et du Bureau du Procureur, le personnel de secrétariat et les membres du parquet en vue d'améliorer la gestion des éléments de preuve, la procédure d'enregistrement et le classement et le suivi des dossiers dans toutes les juridictions modèles
- Fourniture d'un appui technique pour la mise en œuvre des 3 projets pilotes de tribunaux de première instance en vue de renforcer le fonctionnement du greffe, du Bureau du Procureur, des cabinets des juges d'instruction et du Bureau du doyen du tribunal dans les juridictions modèles
- Fourniture d'un appui technique pour la mise en place de 2 bureaux d'aide juridictionnelle dans les juridictions modèles, consistant à identifier les personnes placées en détention provisoire et leurs besoins, à transmettre les dossiers aux bureaux d'aide juridictionnelle et à assurer le suivi des activités de ces bureaux
- Fourniture, par l'intermédiaire des bureaux d'aide juridictionnelle, d'une aide juridictionnelle aux indigents qui ont été placés en détention en attente de jugement et aux femmes et enfants dans les juridictions modèles dans les départements du Nord et du Sud

---

*Facteurs externes* : Les bailleurs de fonds continueront de fournir les financements nécessaires pour soutenir le renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'état de droit. L'équipe de pays des Nations Unies accroîtra son soutien au Gouvernement et au Parlement pour leur permettre de mettre en œuvre le programme de réformes en la matière et de respecter leurs engagements concernant la réforme de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire. Les institutions nationales de promotion des droits de l'homme et de l'état de droit s'emploieront résolument à enquêter sur les violations des droits de l'homme et continueront de coopérer à la prise de mesures à l'encontre des membres de la police et des fonctionnaires soupçonnés de commettre de telles violations.

---

Tableau 11  
Ressources humaines : composante 3 (état de droit et droits de l'homme)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	1	–	3	5	–	8	
Postes proposés 2015/16	–	–	2	–	–	2	4	–	6	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	–	(2)	
<b>Section des juridictions modèles</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	1	–	3	12	3	18	
Postes proposés 2015/16	–	–	2	2	–	4	13	2	19	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	–	1	1	(1)	1	
<b>Section de l'indépendance et de la responsabilité</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	2	–	4	4	–	8	
Postes proposés 2015/16	–	–	2	–	–	2	3	–	5	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(2)	–	(2)	(1)	–	(3)	
<b>Section des droits de l'homme</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	1	4	8	–	13	28	3	44	
Postes proposés 2015/16	–	1	4	8	–	13	19	3	35	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(9)	–	(9)	
<b>Groupe de la protection de l'enfance</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	–	–	1	3	–	4	
Postes proposés 2015/16	–	–	1	–	–	1	3	–	4	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe de la problématique hommes-femmes</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	–	–	1	4	1	6	
Postes proposés 2015/16	–	–	1	–	–	1	4	1	6	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe de l'administration pénitentiaire</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	2	–	3	6	1	10	
Postes proposés 2015/16	–	–	1	2	–	3	6	1	10	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe de la gestion des frontières</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	–	3	–	–	3	2	–	5	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés 2015/16	–	–	3	–	–	3	2	–	5	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2014/15	–	1	16	14	–	31	64	8	103	
Effectif proposé 2015/16	–	1	16	12	–	29	54	7	90	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(2)	–	(2)	(10)	(1)	(13)	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 10 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste*

#### **Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste*

Tableau 12

#### **Ressources humaines : Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique**

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	
ou emplois de temporaire	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	À la Section des juridictions modèles

44. La Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique fournira une assistance à des institutions de l'État intervenant dans des domaines clés, notamment le secteur judiciaire, telles que le Ministère de la justice et de la sécurité publique, l'École de la magistrature et l'Institut médico-légal. Elle aidera également le Gouvernement haïtien à mettre en œuvre des réformes législatives (concernant notamment le Code pénal et le Code de procédure pénale) et à assurer le respect des instruments relatifs aux droits de l'homme. Elle axera en outre ses activités sur le domaine essentiel de l'accès à la justice en appuyant les bureaux d'aide juridictionnelle, en contribuant à l'élaboration du projet de loi sur l'accès à la justice et en renforçant les compétences professionnelles des avocats de la défense par l'entremise de l'ordre des avocats.

45. Compte tenu du plan de consolidation de la Mission et de la transition en cours, ainsi que de la participation d'autres partenaires internationaux sur le terrain, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des affaires judiciaires de classe P-3, les fonctions attachées à ce poste devant être redistribuées au sein de la Section. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant administratif

(agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique à la Section des juridictions modèles, afin que le titulaire fournisse un appui administratif aux 19 autres membres de celle-ci, répartis dans régions (Cap-Haïtien, Les Cayes et Port-au-Prince).

### Section des juridictions modèles

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste*

Tableau 13

### Ressources humaines : Section des juridictions modèles

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes ou emplois de temporaire	+1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	Depuis la Section de l'indépendance et de la responsabilité
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique
	-1	VNU	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	

46. La Section des juridictions modèles est chargée de constituer et de soutenir trois juridictions modèles (Cap-Haïtien, Les Cayes et Port-au-Prince), dont les activités seront axées sur l'amélioration de l'efficacité des procureurs, des juges et des greffes et où l'action de la Mission pourra avoir un effet immédiat sur le système judiciaire haïtien. Plus précisément, les travaux porteront sur la réduction de la durée de la détention provisoire et de la surpopulation carcérale, l'accroissement de l'appui fourni au Bureau du Procureur, aux juges d'instruction et aux juges de première instance pour renforcer leur efficacité, ainsi que sur l'élargissement de l'accès à la justice et la lutte contre l'impunité. La Section continuera de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement haïtien pour suivre les progrès accomplis vers l'achèvement en temps voulu du projet.

47. Pour mettre en œuvre la stratégie de consolidation, qui prévoit de recentrer le travail d'appui à la justice sur trois juridictions modèles, la Section s'est dotée d'un plan d'action renforçant l'appui apporté à l'ensemble des acteurs du système judiciaire (procureurs, juges d'instruction, juges de paix, juges de première instance, et avocats de la défense dans le cadre de nouveaux bureaux d'aide juridictionnelle) sur une base quotidienne, avec des activités de tutorat, de formation et de suivi pour l'ensemble de la chaîne pénale. La mise en œuvre de ce plan nécessite un renforcement continu de la capacité opérationnelle des juridictions modèles dans les trois régions (Cap-Haïtien, Les Cayes et Port-au-Prince) et au sein du Bureau du Chef de la Section pour assurer une présence suffisante sur le terrain ainsi qu'un appui administratif et opérationnel depuis le quartier général de la Mission à Port-au-Prince. Il est donc proposé, afin de fournir un appui supplémentaire, de transférer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique et un poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-3) depuis la Section de

l'indépendance et de la responsabilité. Le titulaire du poste de spécialiste des affaires judiciaires sera chargé de diriger et coordonner les travaux de la Section et l'application des directives stratégiques arrêtées par le Chef de la Section.

48. Vu ce transfert proposé du poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-3) depuis la Section de l'indépendance et de la responsabilité, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des affaires judiciaires (VNU) à la Section des juridictions modèles.

### **Section de l'indépendance et de la responsabilité**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste*

Tableau 14

#### **Ressources humaines : Section de l'indépendance et de la responsabilité**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes ou emplois de temporaire	-1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	À la Section des juridictions modèles
	-1	P-2	Spécialiste des affaires judiciaires (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Réaffectation	Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	

49. La Section de l'indépendance et de la responsabilité fournira un appui au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, une institution clef pour ce qui est de l'état de droit, en vue de renforcer ses mécanismes d'application du principe de responsabilité et de contrôle. Elle s'emploiera surtout à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire et à réorganiser et réformer les greffes des tribunaux en collaboration avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique. La Section aidera également l'Agence nationale de lutte contre la corruption à assurer une surveillance en matière de corruption et à porter les infractions à la connaissance du mécanisme de contrôle approprié. Elle aidera en outre le Ministère de la justice et de la sécurité publique à améliorer le fonctionnement des tribunaux pour mineurs et l'École de la magistrature à mettre en œuvre efficacement et en temps voulu son programme de formation. Compte tenu du plan de consolidation de la Mission et de la transition en cours, ainsi que de la participation d'autres partenaires internationaux sur le terrain, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-3) à la Section des juridictions modèles pour aider celle-ci à s'acquitter des responsabilités supplémentaires qui lui ont été confiées. Il est également proposé de réaffecter un poste de spécialiste des affaires judiciaires (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) pour aider à faire face à l'augmentation des besoins en matière de communication de l'information pour l'ensemble du pilier état de droit. Les tâches correspondant à ces postes seraient redistribuées au sein de la Section. Il est aussi proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

## Section des droits de l'homme

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 9 postes*

Tableau 15

### Ressources humaines : Section des droits de l'homme

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes	-5	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Suppression
ou emplois de temporaire	-4	GN	Assistant en droits de l'homme	Suppression

50. La Section des droits de l'homme est chargée d'aider les institutions nationales à promouvoir et protéger les droits de l'homme, notamment en renforçant les connaissances, la motivation et la capacité des institutions de l'État et de la société civile. La Section assure une activité de veille, signale les infractions et intervient pour protéger les droits de l'homme des personnes vulnérables. Elle aide également les autorités à lutter contre la violence sexuelle et sexiste, à mettre fin à l'impunité, à promouvoir l'application du principe de responsabilité, y compris pour ce qui concerne des violations commises sous de précédents régimes, et à améliorer l'accès à la justice. Dans sa résolution 2180 (2014), le Conseil de sécurité a estimé que les activités correspondant au travail de la Section étaient essentielles pour assurer l'état de droit, la sécurité et la stabilité en Haïti.

51. À la suite de la fermeture d'un bureau régional et de cinq bureaux de liaison, il est proposé que cinq postes de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) et quatre postes d'assistant aux droits de l'homme (agent des services généraux recruté sur le plan national) soient supprimés dans le budget de l'exercice 2015/16.

### Groupe de l'administration pénitentiaire

*Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette*

Tableau 16

### Ressources humaines : Groupe de l'administration pénitentiaire

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes ou emplois de temporaire	+1	P-5	Spécialiste hors classe des questions pénitentiaires	Reclassement
	-1	P-4	Spécialiste des questions pénitentiaires	Reclassement

52. Le Groupe de l'administration pénitentiaire contribue à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables en fournissant des services d'appui essentiels à la Direction de l'administration pénitentiaire pour l'aider, en lui transférant les connaissances et les compétences voulues, à mettre en place et à administrer un système pénitentiaire viable, sûr, sécurisé et humain, exempt de toute violation des droits de l'homme.

53. Il est proposé de reclasser un poste de spécialiste des questions pénitentiaires (P-4) en poste de spécialiste hors classe des questions pénitentiaires (P-5) en raison de l'importance du renforcement de l'administration pénitentiaire dans le plan de consolidation de la MINUSTAH, ainsi que de la nécessité d'assurer une direction et un contrôle adéquats pour une composante qui comprend 10 fonctionnaires civils et 50 membres du personnel fourni par des gouvernements. Ce reclassement est également important pour ce qui est de veiller à ce que l'administration pénitentiaire et le système judiciaire appuient l'action de renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti.

#### **Composante 4 : appui**

54. La composante appui regroupe les activités de la Division de l'appui à la mission, de l'Équipe Déontologie et discipline, de la Section de la sécurité et du Groupe du VIH/sida, qui visent à aider la Mission à s'acquitter de son mandat en lui assurant des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces par la fourniture des produits prévus, l'amélioration de la qualité des services et l'obtention de gains d'efficacité. L'appui sera à la mesure de l'effectif autorisé, soit 2 370 militaires, 1 600 membres d'unités de police constituées, 951 membres de la Police des Nations Unies et 50 spécialistes des questions pénitentiaires, ainsi que 352 agents recrutés sur le plan international, 1 055 agents recrutés sur le plan national et 116 Volontaires des Nations Unies. La gamme de services fournis comprendra toutes les formes d'appui, notamment la mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, la gestion des marchés, les services financiers, les achats, l'entretien et la construction de bureaux et de locaux à usage d'habitation, les transports aériens et terrestres, l'informatique et les communications, et les services médicaux, ainsi que la fourniture de services de sécurité à l'ensemble de la Mission. En outre, la Mission poursuivra ses efforts visant à sécuriser et à améliorer l'utilisation et le fonctionnement du progiciel de gestion intégré Umoja. Elle continuera également d'assurer des services de transport aérien sûrs, fiables, efficaces et présentant un bon rapport coût-efficacité, en améliorant l'intégration des moyens aériens militaires dans la planification des vols réguliers.

---

#### *Réalisations escomptées*

#### *Indicateurs de succès*

4.1 Renforcement de l'efficacité et de l'efficacité des activités d'appui à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

4.1.1 Réalisation de progrès soutenus dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et la mise en service du progiciel Umoja

4.1.2 Augmentation du pourcentage de fonctionnaires recrutés sur le plan national participant aux activités de formation, la priorité étant donnée aux femmes, dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national (2012/13 : 60 % ; 2013/14 : 59 % ; 2014/15 : 70 % ; 2015/16 : 75 %)

*Produits***Amélioration des services**

- Renforcement continu du programme de formation et d'évaluation en matière de sécurité routière pour la conduite de tous les types de véhicules, lourds ou légers, en vue d'améliorer les compétences des chauffeurs de la Mission, de les sensibiliser à l'état des routes et, partant, d'accroître la sécurité du personnel et du matériel
- Poursuite du renforcement de la conformité aux normes IPSAS dans la Mission, notamment en préparant leur application à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et en actualisant continuellement les instructions permanentes pour tenir compte de ces normes, et en proposant des cours supplémentaires en ligne ou dispensés par un instructeur à l'intention de tous les utilisateurs concernés

**Militaires, personnel de police et personnel civil**

- Mise en place, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 2 370 militaires des contingents, 951 membres de la Police des Nations Unies et 1 600 membres d'unités de police constituées
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers
- Stockage et distribution aux soldats et aux membres des unités de police constituées de 3 156 tonnes de rations, de 77 tonnes de rations de combat et de 246 000 litres d'eau, dans les 7 sites établis (2 centres)
- Administration d'un effectif moyen de 1 523 civils, dont 352 agents recrutés sur le plan international, 1 055 agents recrutés sur le plan national et 116 Volontaires des Nations Unies
- Application d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tous les membres du personnel militaire, policier et civil, prévoyant des séances de formation, des activités de prévention, des mesures de suivi et des sanctions disciplinaires
- Stockage et distribution de 204 000 litres de gazole et de kérosène utilisés pour préparer les repas de 738 militaires et 980 membres d'unités de police constituées dans 15 locaux partagés avec la Police nationale d'Haïti au sein des 7 sites établis (2 centres)

**Installations et infrastructures**

- Entretien et réparation de 11 sites utilisés par les contingents, 11 sites utilisés par les unités de police constituées, 2 locaux utilisés par la Police des Nations Unies, 61 locaux utilisés conjointement par la Police des Nations Unies et la Police nationale d'Haïti et 17 locaux utilisés par le personnel civil, dans 105 lieux d'affectation
- Services d'assainissement pour toutes les installations (évacuation des eaux usées et ramassage et élimination des ordures)
- Exploitation et entretien de 19 installations de purification de l'eau appartenant à l'ONU, réparties sur 17 sites
- Exploitation et entretien de 32 stations de traitement des eaux usées appartenant à l'ONU sur 21 sites
- Exploitation et entretien de 263 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, 19 générateurs de soudage et 67 tours d'éclairage appartenant à l'ONU
- Stockage et distribution de 18,8 millions de litres de gazole et de lubrifiant destinés aux groupes électrogènes
- Entretien et rénovation de 10 km de route gravillonnée, 5 km de route goudronnée et 1 pont
- Entretien et réparation de 1 aérodrome et de 13 hélistations dans 8 sites

**Transports terrestres**

- Exploitation de 1 068 véhicules appartenant à l'ONU, dont 18 véhicules blindés, et de 1 379 véhicules appartenant aux contingents, et entretien de ceux-ci dans 3 ateliers installés sur 3 sites

- Distribution de 3,3 millions de litres de gazole et de lubrifiant destinés aux transports terrestres
- Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, destiné au transport d'un effectif moyen de 275 membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et la zone de la Mission
- Organisation de 1 200 examens de conduite à l'intention de tous les membres du personnel nouvellement arrivés dans la Mission

#### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 1 avion civil et de 5 hélicoptères militaires
- Stockage et distribution de 1,5 million de litres de carburant d'aviation et de lubrifiant destinés aux opérations aériennes
- Fourniture de liaisons aériennes quotidiennes et de vols spéciaux sur demande, assurant des services sûrs, efficaces et fiables à l'appui du mandat de la Mission
- Fourniture d'un appui aérien 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, y compris pour des opérations de recherche et de sauvetage, des évacuations de blessés et de malades, des vols de nuit et des vols militaires de reconnaissance

#### **Transports maritimes ou fluviaux**

- Exploitation et entretien de 6 canots pneumatiques Zodiac
- Stockage et distribution de 23 000 litres de carburant

#### **Communications**

- Gestion et maintenance d'un réseau de communications par satellite comprenant 2 stations terriennes principales, pour la fourniture de services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données
- Gestion et maintenance de 15 microstations terriennes (VSAT), 23 centraux téléphoniques et 98 liaisons hertziennes
- Gestion et maintenance de 77 répéteurs et émetteurs à ultra-haute fréquence (UHF)
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 14 stations de radiodiffusion FM sur 14 sites de production radiophonique
- Gestion et maintenance de 25 sites de communication destinés à améliorer la couverture hertzienne, à haute fréquence et à ultra-haute fréquence sur l'ensemble du territoire haïtien

#### **Informatique**

- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 3 000 ordinateurs et 250 imprimantes réseau sur 9 sites
- Gestion et maintenance de 12 réseaux locaux et de 13 réseaux étendus pour 3 000 utilisateurs dans 9 sites
- Gestion et maintenance du réseau sans fil

#### **Santé**

- Fourniture de services d'ambulance pour le personnel de la MINUSTAH, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à Port-au-Prince
- Maintien d'une veille active face au risque de grippe pandémique et à d'autres menaces sanitaires par le suivi de l'évolution épidémiologique en Haïti
- Exploitation et entretien de 22 unités médicales de niveau I, de 5 dispensaires et de 1 hôpital de niveau II

- Gestion des moyens d'évacuation sanitaire par voies aérienne et terrestre dans l'ensemble des sites des Nations Unies, notamment l'évacuation stratégique par voie aérienne d'un centre médical de niveau I vers un hôpital de niveau II, et d'un hôpital de niveau II vers un centre médical de niveau III ou IV
- Gestion d'un programme de prévention du VIH/sida comprenant des activités de formation et des services de conseil et de dépistage confidentiels à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Gestion de 1 laboratoire central au quartier général de la Mission et de 3 laboratoires à Cap-Haïtien, aux Gonaïves et aux Cayes
- Prestation de services médicaux 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'ensemble du personnel de la MINUSTAH à Port-au-Prince, et pendant les heures d'ouverture ou sur demande à l'ensemble du personnel de la MINUSTAH dans les régions

### Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission
- Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la Mission et des hautes personnalités en visite
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission, et notamment 150 logements
- Organisation de 18 réunions d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Organisation de séances de formation initiale à la sécurité et de cours de formation de base à la sécurité incendie, complétés par des exercices, à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission

*Facteurs externes* : Les fournitures et le matériel seront livrés et les services externalisés seront exécutés conformément aux cahiers des charges.

Tableau 17

### Ressources humaines : composante 4 (appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international				Service mobile	Total partiel	Personnel Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-3	P-5/P-4	P-3/P-2			sur le plan national <sup>a</sup>	Nations Unies	
<b>Équipe Déontologie et discipline</b>									
Postes approuvés 2014/15	–	–	3	1	–	4	2	1	7
Postes proposés 2015/16	–	–	2	1	–	3	3	1	7
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	–	(1)	1	–	–
<b>Section de la sécurité</b>									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	12	43	57	233	2	292
Postes proposés 2015/16	–	–	1	8	43	52	178	2	232
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(4)	–	(5)	(55)	–	(60)
<b>Groupe du VIH/sida</b>									
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	–	–	1	1	2	4
Postes proposés 2015/16	–	–	1	–	–	1	1	2	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-3	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Division de l'appui à la mission</b>										
<b>Bureau du Chef</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	1	6	11	22	<b>40</b>	40	3	<b>83</b>	
Postes proposés 2015/16	–	1	4	8	15	<b>28</b>	26	4	<b>58</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>(7)</b>	<b>(12)</b>	<b>(14)</b>	<b>1</b>	<b>(25)</b>	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2014/15	–	1	–	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette</b>	–	<b>(1)</b>	–	–	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>	
<b>Total partiel</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	2	6	11	22	<b>41</b>	40	3	<b>84</b>	
Postes proposés 2015/16	–	1	4	8	15	<b>28</b>	26	4	<b>58</b>	
<b>Variation nette</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>(7)</b>	<b>(13)</b>	<b>(14)</b>	<b>1</b>	<b>(26)</b>	
<b>Services administratifs</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	–	5	5	18	<b>28</b>	240	11	<b>279</b>	
Postes proposés 2015/16	–	–	5	3	17	<b>25</b>	194	10	<b>229</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>	<b>(46)</b>	<b>(1)</b>	<b>(50)</b>	
<b>Services d'appui intégrés</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	–	11	24	100	<b>135</b>	470	83	<b>688</b>	
Postes proposés 2015/16	–	–	11	22	86	<b>119</b>	434	57	<b>610</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(2)</b>	<b>(14)</b>	<b>(16)</b>	<b>(36)</b>	<b>(26)</b>	<b>(78)</b>	
<b>Total</b>										
Postes approuvés 2014/15	–	1	28	53	183	<b>265</b>	986	102	<b>1 353</b>	
Postes proposés 2015/16	–	1	24	42	161	<b>228</b>	836	76	<b>1 140</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(4)</b>	<b>(11)</b>	<b>(22)</b>	<b>(37)</b>	<b>(150)</b>	<b>(26)</b>	<b>(213)</b>	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2014/15	–	1	–	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette</b>	–	<b>(1)</b>	–	–	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>	
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2014/15	–	2	28	53	183	<b>266</b>	986	102	<b>1 354</b>	
Effectif proposé 2015/16	–	1	24	42	161	<b>228</b>	836	76	<b>1 140</b>	
<b>Variation nette</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>(11)</b>	<b>(22)</b>	<b>(38)</b>	<b>(150)</b>	<b>(26)</b>	<b>(214)</b>	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (personnel civil).

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 38 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 150 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 26 postes*

### **Équipe Déontologie et discipline**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste*

Tableau 18

### **Ressources humaines : Équipe Déontologie et discipline**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes ou emplois de temporaire	-1	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transformation
	+1	AN	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transformation

55. L'Équipe Déontologie et discipline fournit à la direction et aux cadres de la Mission des conseils et des orientations sur les questions liées à la déontologie et à la discipline. Elle est chargée de prévenir les comportements répréhensibles, de veiller à l'application des règles et règlements de l'ONU, et de prêter assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

56. Dans le cadre du plan de consolidation et conformément à l'objectif de renforcement des capacités nationales, il est proposé qu'un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4) soit transformé en poste d'administrateur recruté sur le plan national, dont le titulaire se consacrera principalement à l'assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, à l'élaboration d'une stratégie de communication sur l'exploitation et les atteintes sexuelles commune à la Mission et aux organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales partenaires, et à des activités de liaison et de coordination avec les partenaires internes et externes (Groupe de la protection de l'enfance et Groupe de la problématique hommes-femmes, organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales).

### **Section de la sécurité**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 55 postes*

Tableau 19

### **Ressources humaines : Section de la sécurité**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes ou emplois de temporaire	-1	P-4	Chef adjoint de la Section de la sécurité	Suppression
	-4	P-3	Agent de sécurité	Suppression
	-55	GN	Garde	Suppression

57. Parallèlement à la fermeture d'un bureau régional, de cinq bureaux de liaison et du Bureau d'appui de Saint-Domingue, il est proposé de supprimer 4 postes d'agent de sécurité (P-3) et 55 postes de garde (agent des services généraux).

58. Il est aussi proposé de supprimer un poste de chef adjoint de la Section de la sécurité (P-4), qui est vacant depuis deux ans.

#### **Division de l'appui à la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 13 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 14 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste*

59. La Division de l'appui à la mission regroupe le Bureau du Chef de l'appui à la mission, les Services administratifs et les Services d'appui intégrés. C'est le Chef de l'appui à la mission, de classe D-1, qui dirige ses activités.

#### **Bureau du Chef de l'appui à la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes et diminution de 1 emploi de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste*

Tableau 20

#### **Ressources humaines : Bureau du Chef de l'appui à la mission**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emploi de temporaire	-1	D-2	Directeur de l'appui à la mission	Suppression	
Postes ou emplois de temporaire	+1	D-1	Chef de l'appui à la mission	Réaffectation	Depuis le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	P-5	Chef adjoint de l'appui à la mission	Réaffectation	Depuis le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	P-4	Fonctionnaire d'administration	Réaffectation	Depuis la Section des finances et du budget
	+1	P-3	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Transfert	Depuis le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
	+1	P-3	Spécialiste de la sécurité aérienne	Transformation	
	-1	SM	Spécialiste de la sécurité aérienne	Transformation	
	+1	VNU	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Transfert	Depuis le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

60. Le Bureau du Chef de l'appui à la mission est chargé de fournir des services performants en matière de logistique, d'administration et de sécurité afin d'appuyer la Mission dans la mise en œuvre de son mandat, en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en réalisant des gains d'efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif proposé de 2 370 militaires des contingents, 951 membres de la Police des Nations Unies, 50 spécialistes des questions pénitentiaires (personnel

fourni par des gouvernements) et 1 600 membres d'unités de police constituées, ainsi qu'à la composante civile comprenant 352 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 055 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 116 Volontaires des Nations Unies. La gamme de services fournis comprendra toutes les formes d'appui, notamment l'administration du personnel, la gestion des marchés, les services financiers, l'entretien et la construction de bureaux et de locaux à usage d'habitation, les transports aériens et terrestres, l'informatique et les communications, et les services médicaux.

61. L'emploi de temporaire de directeur de l'appui à la mission avait été créé à la classe D-2 au lendemain du séisme pour renforcer l'équipe de direction de la Mission. Vu la réduction de l'effectif de la Mission et le plan de consolidation en cours, il est proposé de le supprimer et d'attribuer les fonctions correspondantes à un poste de chef de l'appui à la mission (D-1) créé par réaffectation au Bureau du Chef de l'appui à la mission du poste de directeur adjoint de l'appui à la mission (D-1). Il est également proposé que le poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) dans le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission soit réaffecté en tant que Chef adjoint de l'appui à la mission, et qu'un poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-4) de la Section des finances et du budget soit réaffecté en tant que poste de fonctionnaire d'administration au Bureau du Chef de l'appui à la mission.

62. Conformément à ce qui a cours dans les organigrammes d'autres missions semblables, il est proposé que le Groupe de la Commission d'enquête soit transféré du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Bureau du Chef de l'appui à la mission, du fait des fonctions transversales qu'il exerce. Sur la base de cette proposition de modification de la structure hiérarchique, il est proposé de transférer deux postes de fonctionnaire des commissions d'enquête (1 P-3 et 1 VNU) depuis le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

63. Le spécialiste de la sécurité aérienne, qui relève directement du Chef de l'appui à la mission, assure la supervision des opérations aériennes et en rend compte à la direction, et mène des activités relatives à la sécurité aérienne de la Mission et donne des avis d'expert à ce sujet. Dans le cadre de la mise en œuvre des systèmes de gestion de la sécurité énoncés dans les normes et pratiques recommandées de l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui prévoient notamment que des décisions soient prises à un niveau hiérarchique intermédiaire ou supérieur à l'issue de procédures de gestion systématique des risques et d'assurance de la sécurité, il est proposé de transformer un poste de spécialiste de la sécurité aérienne (agent du Service mobile) en poste P-3.

**Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission***Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes**Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes*

Tableau 21

**Ressources humaines : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes ou emplois de temporaire	-1	D-1	Directeur adjoint de l'appui à la mission	Réaffectation	Au Bureau du Chef de l'appui à la mission
	-1	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Réaffectation	Au Bureau du Chef de l'appui à la mission
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
	-2	GN	Assistant de secrétariat	Suppression	

64. Vu la réduction de l'effectif de la Mission et le plan de consolidation en cours, il est proposé de supprimer l'emploi de temporaire de directeur de l'appui à la mission (D-2) et d'attribuer les fonctions correspondantes à un poste de chef de l'appui à la mission (D-1) créé par réaffectation au Bureau du Chef de l'appui à la mission du poste de directeur adjoint de l'appui à la mission (D-1). Il est également proposé que le poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) dans le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission soit réaffecté en tant que poste de chef adjoint de l'appui à la mission.

65. En outre, il est proposé de supprimer les postes restants du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission (1 agent du Service mobile et deux agents des services généraux), dans le cadre de la réduction d'effectifs globale de la Mission. Le Groupe du respect de la réglementation environnementale, le Groupe de la gestion des marchés et le Groupe des réclamations continueraient de relever du Chef adjoint de l'appui à la mission.

**Groupe de la gestion des marchés***Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes**Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste*

Tableau 22

**Ressources humaines : Groupe de la gestion des marchés**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes ou emplois de temporaire	-1	SM	Assistant à la gestion des marchés	Suppression
	-1	SM	Assistant à la gestion des marchés	Transformation
	+1	GN	Assistant à la gestion des marchés	Transformation

66. Le Groupe de la gestion des marchés supervise les marchés de la Mission, afin d'assurer une application cohérente des normes en vigueur et un contrôle adéquat. Le Groupe gère des marchés relatifs aux approvisionnements, au génie, à la

sécurité, à l'aviation, à l'informatique et aux communications et aux services médicaux. Il participe à la procédure d'appel d'offres, notamment en examinant les cahiers des charges avant qu'ils ne soient transmis à la Section des achats, en prenant part aux évaluations techniques des propositions techniques et en fournissant une assistance ou des orientations pour l'élaboration des contrats définitifs. Dans le cadre du plan de consolidation, il est proposé de supprimer un poste d'assistant à la gestion des contrats (agent du Service mobile).

67. Compte tenu des possibilités de remplacement de postes soumis à recrutement international par des postes soumis à recrutement national dans ce domaine, il est proposé de transformer un poste d'assistant à la gestion des contrats d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### Section des finances et du budget

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes*

*Personnel recruté sur le plan nation : aucune variation nette*

Tableau 23

#### Ressources humaines : Section des finances et du budget

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-5	Chef du Groupe du budget	Déclassement de P-5 à P-4	À la Section des finances et du budget
	+1	P-4	Chef de la Section des finances et du budget	Déclassement de P-5 à P-4	À la Section des finances et du budget
	-1	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget	Suppression	
	-1	P-4	Fonctionnaire des finances	Suppression	
	-1	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget	Réaffectation	Au Bureau du Chef de l'appui à la mission
	-1	P-3	Fonctionnaire des finances et du budget	Suppression	
	-1	P-3	Fonctionnaire des finances et du budget	Transformation	
	-1	SM	Assistant aux finances	Transformation	
	+1	AN	Fonctionnaires des finances et du budget	Transformation	
	-2	GN	Assistant de secrétariat	Suppression	
	+1	GN	Assistant aux finances	Transformation	

68. La Section des finances et du budget est chargée de gérer les ressources financières de la Mission et supervise la formulation, l'exécution et l'établissement du rapport sur l'exécution du budget de la Mission. Ses fonctions sont actuellement réparties entre deux sites, celles relatives aux finances étant exercées au Bureau d'appui de Saint-Domingue et celles relatives au budget à Port-au-Prince. Le transfert à Port-au-Prince des fonctions relatives aux finances, en raison de la fermeture du Bureau d'appui, a commencé en décembre 2014, pour les fonctions de la caisse, et se poursuivra jusqu'en juin 2015, pour les fonctions liées à Umoja.

69. Compte tenu du regroupement de la Mission et de la fermeture du Bureau d'appui de Saint-Domingue, le réaménagement de la Section permettra de supprimer un poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-4), un poste de fonctionnaire des finances (P-4), un poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-3), et deux postes d'assistant de secrétariat (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est proposé également de déclasser de P-5 à P-4 le poste actuel de chef du Groupe du budget, qui supervisera désormais les travaux de la Section.

70. Le regroupement de la Division de l'appui à la mission, ainsi que l'exécution des activités liées à l'héritage de la Mission, a contribué à la constitution d'un vivier d'agents compétents pouvant être recrutés sur le plan national. Il est proposé de transformer un poste P-3 (fonctionnaire des finances et du budget) en poste d'administrateur recruté sur le plan national et un poste d'agent du Service mobile (assistant aux finances) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, pour profiter des possibilités de recruter du personnel sur le plan national dans ce domaine. Cette transformation en postes d'agent recruté sur le plan national contribue non seulement à l'accomplissement du mandat de la Mission concernant le renforcement des capacités, mais également à la poursuite de la fourniture d'un appui compétent aux clients de la Mission.

71. Il est proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-4) en poste de fonctionnaire d'administration au Bureau du Chef de l'appui à la mission pour satisfaire aux exigences liées au respect des règles et à la gestion des risques découlant de la mise en service d'Umoja.

### **Groupe de l'appui régional**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 13 postes*

Tableau 24

#### **Ressources humaines : Groupe de l'appui régional**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-3	P-3	Fonctionnaire d'administration	Transfert	Au Centre des opérations logistiques conjointes
	-2	SM	Assistant administratif	Transfert	Au Centre des opérations logistiques conjointes
	-3	AN	Fonctionnaire d'administration	Transfert	Au Centre des opérations logistiques conjointes
	-6	GN	Assistant administratif	Transfert	Au Centre des opérations logistiques conjointes
	-4	GN	Assistant administratif	Suppression	

72. La complexité et les besoins particuliers des opérations de maintien de la paix font qu'une mission doit pouvoir, de façon centralisée, recevoir les demandes de soutien logistique, analyser les besoins et ordonner les priorités de l'appui fourni conformément aux orientations générales communiquées par la direction. Elle doit également planifier l'exécution des tâches liées aux demandes, et coordonner les tâches des différentes sections techniques et autres et en superviser l'exécution. Il est donc proposé d'intégrer le Groupe de l'appui central dans le Centre des opérations logistiques conjointes durant l'exercice 2015/16, afin de tenir compte de la réalité sur le terrain et d'éviter les doubles emplois.

73. Il est proposé de supprimer un total de quatre postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), compte tenu de la fermeture des bureaux locaux et de l'absorption du Groupe de l'appui central par le Centre des opérations logistiques conjointes.

74. Il est proposé également de transférer au Centre des opérations logistiques conjointes trois postes de fonctionnaire d'administration (P-3), deux postes d'assistant administratif (agent du service mobile), trois postes de fonctionnaire d'administration (administrateur recruté sur le plan national) et six postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Services administratifs**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 46 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste*

75. Les Services administratifs comprennent le Bureau du Chef des services administratifs, le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie, la Section du personnel et la Section des achats.

### **Bureau du Chef des services administratifs**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste*

Tableau 25

#### **Ressources humaines : Bureau du Chef des services administratifs**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes	-1	GN	Assistant administratif	Suppression

76. Le Bureau du Chef des services administratifs supervise cinq sections et groupes administratifs : la Section des achats, la Section du personnel, la Section des services médicaux, le Centre intégré de formation du personnel des missions et le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies. Il est proposé de placer la Section des services médicaux sous l'autorité du Chef des Services d'appui intégré pendant l'exercice 2015/16 pour tenir compte de la situation opérationnelle actuelle.

77. Dans le cadre du retrait progressif de la Mission et du plan de regroupement, il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste*

Tableau 26

#### **Ressources humaines : Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes	-1	AN	Conseiller du personnel adjoint	Suppression

78. Le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie fournit des services courants de soutien psychosocial aux fonctionnaires de la MINUSTAH, y compris ceux visés par la réduction des effectifs.

79. Il est proposé de supprimer un poste de conseiller du personnel adjoint (administrateur recruté sur le plan national) durant l'exercice 2015/16, compte tenu du retrait progressif et du regroupement de la Mission.

### Section du personnel

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 45 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste*

Tableau 27

### Ressources humaines : Section du personnel

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification
Postes	-1	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Transformation
	-1	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Transformation
	+1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Transformation
	-46	GN	Assistant multilingue	Suppression
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression
	+1	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Transformation
	-1	VNU	Assistant chargé des ressources humaines	Suppression

80. La Section du personnel aide la direction de la Mission et les responsables des postes à pourvoir à doter la mission des effectifs voulus, dirige et contrôle l'application des politiques, pratiques et procédures de gestion des ressources humaines au sein de la Mission, administre les prestations et indemnités de tous les employés de la Mission, donne au personnel des conseils concernant sa performance et ses possibilités de perfectionnement et de carrière, veille à la mise en place, en coordination avec d'autres bureaux chargés des services d'administration et d'appui, d'un environnement sain de travail, de vie et de loisirs, et favorise la déontologie et la discipline. De plus, la Section administre les prestations de voyage et de congés de tous les civils et du personnel en tenue. Elle administre également les assistants multilingues au service des composantes de police et militaire.

81. Dans le cadre du regroupement de la Mission, il est proposé de supprimer 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines (Volontaire des Nations Unies), 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 46 postes d'assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national); la suppression des postes d'assistant multilingue est directement liée à la réduction des effectifs de la composante militaire.

82. Il est proposé également de transformer un poste P-3 (spécialiste des ressources humaines) en poste d'administrateur recruté sur le plan national et un poste d'agent du Service mobile (assistant chargé des ressources humaines) en poste

d'agent des services généraux recruté sur le plan national, pour profiter des possibilités de recruter du personnel sur le plan national dans ce domaine.

### Section des achats

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste*

Tableau 28

#### Ressources humaines : Section des achats

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Transformation
	+1	AN	Fonctionnaire chargé des achats	Transformation

83. La Section des achats est chargée d'obtenir les biens, les travaux et les services nécessaires au moment et à l'endroit où ils sont nécessaires, en prenant en considération le mandat de la Mission, et de veiller au respect des principes d'équité, d'intégrité et de transparence dans la mise en concurrence, d'économie et d'efficacité, et de rapport qualité/prix optimal.

84. Il est proposé de transformer un poste P-3 (fonctionnaire des achats) en poste d'administrateur recruté sur le plan national, compte tenu des possibilités de recrutement sur le plan national dans ce domaine.

### Services d'appui intégrés

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 16 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 36 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 26 postes*

85. Les Services d'appui intégrés comprennent le Bureau du Chef des services d'appui intégrés, la Section mixte des opérations logistiques, la Section des services médicaux, la Section de la gestion du matériel, la Section des transports aériens, la Section du génie, la Section des transports, la Section des communications et de l'informatique, la Section du contrôle des mouvements et la Section des approvisionnements.

### Centre des opérations logistiques conjointes

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes*

Tableau 29

#### Ressources humaines : Centre des opérations logistiques conjointes

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+3	P-3	Fonctionnaire d'administration	Transfert	Du Groupe de l'appui régional
	+2	SM	Assistant administratif	Transfert	Du Groupe de l'appui régional

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-3	SM	Assistant au soutien logistique	Transformation	
+3	AN	Fonctionnaire d'administration	Transfert	Du Groupe de l'appui régional
-2	GN	Assistant administratif	Suppression	
-4	GN	Assistant au soutien logistique	Suppression	
-1	GN	Chauffeur	Suppression	
+6	GN	Assistant administratif	Transfert	Du Groupe de l'appui régional
+3	GN	Assistant au soutien logistique	Transformation	

86. Le Centre des opérations logistiques conjointes coordonne le soutien logistique de toutes les composantes de la Mission, ainsi que celui apporté aux sites communs d'opération de la Police des Nations Unies et de la Police nationale d'Haïti et aux projets du Gouvernement haïtien. Il assure la planification et la coordination logistique des relèves, redéploiements et rapatriements des contingents et unités de police constituées. Il est également chargé de planifier l'affectation des locaux et le regroupement des installations. La fermeture de cinq bureaux de liaison et d'un bureau régional et la réduction du personnel civil dans ces sites obligera le Centre à fournir un appui à distance et un appui mobile au personnel de police qui restera sur place. Le Groupe de l'appui régional sera absorbé par le Centre pendant l'exercice 2015/16 pour tenir compte de la réalité sur le terrain et éviter les doubles emplois.

87. Il est proposé en conséquence de supprimer sept postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour l'exercice 2015/16, compte tenu de la fermeture des cinq bureaux de liaison et du bureau régional.

88. En outre, dans le cadre de l'absorption du Groupe de l'appui régional par le Centre, il est proposé de transférer au Centre un total de 14 postes : trois de fonctionnaires d'administration (P-3), deux d'assistant administratif (agent du Service mobile), trois de fonctionnaires d'administration (administrateur recruté sur le plan national) et six d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

89. Il est proposé de transformer trois postes d'agent du Service mobile (assistant au soutien logistique) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national pendant l'exercice 2015/16, pour profiter des possibilités de recrutement sur le plan national dans le domaine du soutien logistique.

### **Section des services médicaux**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes*

Tableau 30

### **Ressources humaines : Section des services médicaux**

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes	+2 GN	Infirmier	Transformation
	-2 VNU	Infirmier	Transformation

90. La Section des services médicaux dispense des soins de santé primaires à tout le personnel de la MINUSTAH et de l'Équipe de pays des Nations Unies. Il assure l'entretien et le soutien médical d'un centre de soins et d'un dispensaire des Nations Unies situés à Port-au-Prince; de deux centres de soins des Nations Unies, situés à Cap Haïtien et aux Cayes, et d'un dispensaire des Nations Unies aux Gonaïves. La Section des services médicaux relèvera à partir de l'exercice 2015/16 du Chef des Services d'appui intégrés pour tenir compte des opérations actuelles sur le terrain.

91. Il est proposé de transformer deux postes de Volontaire des Nations Unies (infirmier) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, pour profiter des possibilités de recrutement sur le plan national dans ce domaine.

### Section de la gestion des biens

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste*

Tableau 31

#### Ressources humaines : Section de la gestion des biens

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes	-1	P-3	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents	Transformation
	-1	SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Suppression
	+1	AN	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents	Transformation
	-1	VNU	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents	Suppression

92. Les principales tâches de la Section de la gestion des biens consistent à assurer la supervision du matériel appartenant aux Nations Unies et du matériel appartenant aux contingents ainsi que le contrôle, l'utilisation, la cession et la comptabilisation de tous les articles appartenant aux Nations Unies. Conformément aux normes IPSAS, elles consistent aussi désormais à vérifier périodiquement les immobilisations corporelles et les stocks. La Section a deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national dans chacun des bureaux extérieurs (aux Cayes, aux Gonaïves et au Cap Haïtien), et tous ses autres postes à Port-au-Prince.

93. Compte tenu de la réduction des effectifs de la Mission, il est proposé de supprimer un poste d'assistant à la réception et à l'inspection (agent du Service mobile) et un poste d'administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (Volontaire des Nations Unies).

94. Il est proposé de transformer un poste P-3 (administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents) en poste d'administrateur recruté sur le plan national, pour profiter des possibilités de recruter sur le plan national.

### Section des transports aériens

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes*

Tableau 32

#### Ressources humaines : Section des transports aériens

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes	-1	P-3	Spécialiste de la conformité technique	Transformation
	+1	AN	Spécialiste de la conformité technique	Transformation
	+2	GN	Assistant aux opérations aériennes	Transformation
	-2	VNU	Assistant aux opérations aériennes	Transformation

95. La Section des transports aériens est chargée de veiller à ce que tous les moyens aériens mis à la disposition de la Mission dans le cadre de contrats à long terme ou de lettres d'attribution soient utilisés de façon efficace et en toute sécurité. Elle dispense des conseils pratiques aux fins de l'utilisation rationnelle des moyens aériens, fournit des services d'évacuation sanitaire à toutes heures ainsi qu'un appui opérationnel pour les déplacements des troupes, et effectue des missions de reconnaissance aérienne. Elle fait également en sorte que toutes les opérations aériennes soient menées conformément aux règles et règlements des Nations Unies et aux recommandations internationales relatives à la sécurité aérienne, et assure la liaison avec les autorités locales afin que la Mission dispose des moyens aériens nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

96. Il est proposé de transformer un poste P-3 (spécialiste de la conformité technique) en poste d'administrateur recruté sur le plan national et deux postes de Volontaire des Nations Unies (assistant aux opérations aériennes) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, pour profiter des possibilités de recrutement sur le plan national dans ce domaine.

### Section du génie

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 17 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 8 postes*

Tableau 33

#### Ressources humaines : Section du génie

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes	-1	P-3	Mécanicien	Transformation
	-1	SM	Mécanicien (groupes électrogènes)	Suppression
	+1	AN	Mécanicien	Transformation
	-1	GN	Électricien	Suppression

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
-1	GN	Assistant (génie)	Suppression
-14	GN	Assistant (gestion des installations)	Suppression
-2	GN	Assistant (chauffage, ventilation et climatisation)	Suppression
-3	GN	Assistant (fournitures)	Suppression
-1	GN	Assistant (approvisionnement en eau et assainissement)	Suppression
+4	GN	Assistant (gestion des biens et des fournitures)	Transformation
-2	VNU	Assistant (génie)	Suppression
-1	VNU	Assistant (approvisionnement en eau et assainissement)	Suppression
-1	VNU	Opérateur de station de traitement des déchets et des eaux	Suppression
-4	VNU	Assistant (gestion des biens et des fournitures)	Transformation

97. La Section du génie apporte un appui technique aux personnels – civils, militaires, unités de police constituées et Police des Nations Unies – de toutes les composantes de la Mission. Elle fournit des services qui englobent la gestion des bâtiments et installations, la construction et l’entretien des infrastructures, la recherche de sources d’approvisionnement, la production, le traitement et la purification de l’eau, la production et la distribution d’électricité, la gestion des eaux usées et des déchets solides, et l’approvisionnement en eau et l’assainissement dans chaque installation de la MINUSTAH, y compris en procédant aux mises à niveau et modifications nécessaires. La Section fournit aussi un appui technique durant les catastrophes naturelles – inondations, ouragans et tempêtes – récurrentes dans diverses régions tous les ans; ces travaux sont nécessaires à très brefs délais soit dans les installations de la Mission soit pour aider le Gouvernement haïtien, ou les deux à la fois. En outre, la Section fournit divers types d’appui et services techniques au Gouvernement haïtien, dans le cadre du mandat de la Mission.

98. Il est proposé de supprimer 27 postes au total : 1 poste d’agent du Service mobile, 22 postes d’agent des services généraux recruté sur le plan national et 4 postes de Volontaire des Nations Unies. Sur ce total, il est proposé de supprimer 1 poste d’agent du Service mobile et 10 postes d’agent des services généraux recruté sur le plan national en raison de la réduction du nombre des sites communs d’opération de la police (de 55 à 28) prévue pour l’exercice 2015/16.

99. Il est proposé également de transformer un poste P-3 (mécanicien) en poste d’administrateur recruté sur le plan national et quatre postes de Volontaire des Nations Unies (assistant à la gestion des biens et fourniture) en postes d’agent des services généraux recruté sur le plan national, pour profiter des possibilités de recrutement sur le plan national dans ce domaine.

### Section des transports

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 8 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 postes*

Tableau 34

#### Ressources humaines : Section des transports

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification
Postes	-2	SM	Technicien automobile	Transformation
			Assistant (stocks et approvisionnement)	Transformation
	-1	SM	Technicien automobile	Suppression
	-10	GN	Technicien automobile	Suppression
	-4	GN	Chauffeur	Suppression
	+2	GN	Technicien automobile	Transformation
			Assistant (stocks et approvisionnement)	Transformation
	+1	GN	Technicien automobile	Transformation
	+2	GN	Assistant (stocks et approvisionnement)	Transformation
	+1	GN	Technicien automobile	Transformation
	-2	VNU	Technicien automobile	Transformation
			Assistant (stocks et approvisionnement)	Transformation
	-1	VNU	Assistant (stocks et approvisionnement)	Transformation

100. La Section des transports assure la gestion et l'exploitation du parc automobile, ainsi que les travaux d'entretien et de réparation et la gestion des pièces de rechange. Elle est également chargée de fournir les moyens de transports terrestres nécessaires dans la zone d'opérations de la Mission, essentiellement pour les militaires, la Police des Nations Unies et toutes les divisions administratives, logistiques et opérationnelles du siège.

101. Il est proposé de supprimer un total de 14 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (10 de technicien automobile et 4 de chauffeur) en raison de la fermeture des bureaux de liaison et bureaux régionaux.

102. Il est proposé également de transformer trois postes d'agent du Service mobile et trois postes de Volontaire des Nations Unies en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, pour profiter des possibilités de recrutement sur le plan national dans ce domaine.

### Section des communications et de l'informatique

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 21 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 10 postes*

Tableau 35

#### Ressources humaines : Section des communications et de l'informatique

Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification
Postes			
-1	P-3	Spécialiste des systèmes d'information géographique	Suppression
-1	SM	Assistant (télécommunications)	Suppression
-1	SM	Assistant informaticien	Suppression
-8	GN	Technicien radio	Suppression
-10	GN	Assistant informaticien	Suppression
-3	GN	Assistant (télécommunications)	Suppression
-2	GN	Assistant (télécommunications)	Suppression
-2	GN	Assistant au courrier	Suppression
-1	GN	Assistant (liaisons hertziennes)	Suppression
+1	GN	Assistant informaticien	Transformation
+3	GN	Technicien radio	Transformation
+1	GN	Assistant (gestion des avoirs)	Transformation
-1	VNU	Assistant informaticien	Suppression
-3	VNU	Technicien radio	Suppression
-1	VNU	Assistant (gestion des avoirs)	Suppression
-1	VNU	Assistant informaticien	Transformation
-3	VNU	Technicien radio	Transformation
-1	VNU	Assistant (gestion des avoirs)	Transformation

103. La Section des communications et de l'informatique a essentiellement pour fonction de fournir des services de communications et d'informatique durables, efficaces, sûrs et écologiquement viables. Elle est déterminée à renforcer l'efficacité, la productivité, la résilience opérationnelle, la conformité aux normes les plus élevées, le soutien et la maintenance des systèmes et infrastructures de la Mission dans le domaine de l'informatique et des communications.

104. Compte tenu de la réduction des effectifs de la Mission et de la diminution des sites communs d'opération de la police, il est proposé de supprimer 34 postes (1 P-3, 2 SM, 26 GN et 5 VNU) durant l'exercice 2015/16.

105. Il est proposé également de transformer cinq postes de Volontaire des Nations Unies en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, pour profiter des possibilités de recrutement sur le plan national dans ce domaine.

### Section du contrôle des mouvements

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes*

Tableau 36

#### Ressources humaines : Section du contrôle des mouvements

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification
Postes	-1	P-3	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transformation
	-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Suppression
	-2	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transformation
	+1	AN	Assistant au contrôle des mouvements	Transformation
	-5	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Suppression
	+2	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transformation

106. Les fonctions essentielles de la Section du contrôle des mouvements sont les suivantes : expédition et distribution des articles achetés, dédouanement, livraison et inspection des entrepôts; importation et exportation des effets personnels des membres de la Police des Nations Unies, des officiers d'état-major et des civils; transports stratégiques du point d'embarquement dans les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, déploiement dans la zone de la Mission, rapatriement dans les pays fournisseurs à l'achèvement de la période de service; déploiement, relève et rapatriement des contingents et des unités de police constituées; planification, coordination et exécution de la relève des contingents, qui s'effectue sur un cycle de 12 mois à l'aide des aéronefs fournis par les pays fournisseurs ou par des vols commerciaux; transport du personnel des Nations Unies (militaires, police, civils) dans la zone de la Mission à bord d'appareils affrétés pour de longues durées et de véhicules des Nations Unies.

107. Il est proposé de supprimer six postes d'assistant au contrôle des mouvements (1 SM et 5 GN) durant l'exercice 2015/16 en raison de la fermeture des bureaux de liaison.

108. Il est proposé également de transformer un poste P-3 (fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports) et deux postes d'agent du Service mobile (assistant au contrôle des mouvements) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, pour profiter des possibilités de recrutement sur le plan national dans ce domaine.

### Section des approvisionnements

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste*

Tableau 37

#### Ressources humaines : Section des approvisionnements

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes	-1	SM	Assistant aux fournitures	Suppression
	-1	SM	Assistant à la gestion des carburants	Transformation
	-1	SM	Assistant aux fournitures	Transformation
	-1	AN	Assistant à la gestion des carburants	Suppression
	+1	GN	Assistant à la gestion des carburants	Transformation
	+1	GN	Assistant aux fournitures	Transformation

109. La Section des approvisionnements fournit des biens et des services à la Mission. Ses domaines opérationnels sont les suivants : a) approvisionnement général (administration des contrats, entreposage, distribution et gestion se rapportant au matériel et au mobilier de bureau, à l'eau potable, aux articles de papeterie et au matériel de nettoyage); b) rations (administration des contrats, suivi des stocks); c) carburants et lubrifiants (administration des contrats, suivi des stocks); d) contrôle du budget et traitement des factures (formulation et exécution du budget et vérification et traitement des factures).

110. Il est proposé de supprimer deux postes (1 SM et 1 GN) dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission, et de transformer deux postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, pour profiter des possibilités de recrutement au plan national dans ce domaine.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses <sup>a</sup> (2013/14)	Montant alloué <sup>a</sup> (2014/15)	Dépenses prévues (2015/16)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	—	—	—	—	—
Contingents	192 017,4	146 309,8	70 562,0	(75 747,8)	(51,8)
Police des Nations Unies	52 137,9	53 957,2	51 093,6	(2 863,6)	(5,3)
Unités de police constituées	46 380,6	48 183,2	52 773,5	4 590,3	9,5
<b>Total partiel</b>	<b>290 535,9</b>	<b>248 450,2</b>	<b>174 429,1</b>	<b>(74 021,1)</b>	<b>(29,8)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	77 983,3	73 132,4	71 788,1	(1 344,3)	(1,8)
Personnel recruté sur le plan national	37 420,5	36 015,8	30 056,6	(5 959,2)	(16,5)
Volontaires des Nations Unies	8 421,8	7 676,2	6 083,6	(1 592,6)	(20,7)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 035,4	760,9	—	(760,9)	(100,0)
Personnel fourni par des gouvernements	1 420,3	3 070,4	3 080,6	10,2	0,3
<b>Total partiel</b>	<b>126 281,3</b>	<b>120 655,7</b>	<b>111 008,9</b>	<b>(9 646,8)</b>	<b>(8,0)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	1 453,8	1 810,0	1 883,5	73,5	4,1
Voyages	2 429,2	4 258,9	3 734,0	(524,9)	(12,3)
Installations et infrastructures	60 282,7	61 130,1	46 634,4	(14 495,7)	(23,7)
Transports terrestres	10 041,6	9 439,8	7 410,6	(2 029,2)	(21,5)
Transports aériens	13 798,4	13 921,1	12 210,0	(1 711,1)	(12,3)
Transports maritimes ou fluviaux	371,6	301,3	315,5	14,2	4,7
Communications	9 019,9	14 018,1	9 317,3	(4 700,8)	(33,5)
Informatique	8 013,8	8 197,7	7 039,6	(1 158,1)	(14,1)
Santé	1 702,4	1 810,0	1 587,3	(222,7)	(12,3)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	11 253,1	11 087,6	9 985,7	(1 101,9)	(9,9)
Projets à effet rapide	4 991,4	5 000,0	4 000,0	(1 000,0)	(20,0)
<b>Total partiel</b>	<b>123 357,9</b>	<b>130 974,6</b>	<b>104 117,9</b>	<b>(26 856,7)</b>	<b>(20,5)</b>
<b>Total brut</b>	<b>540 175,1</b>	<b>500 080,5</b>	<b>389 555,9</b>	<b>(110 524,6)</b>	<b>(22,1)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	12 769,0	12 282,4	11 187,8	(1 094,6)	(8,9)
<b>Total net</b>	<b>527 406,1</b>	<b>487 798,1</b>	<b>378 368,1</b>	<b>(109 430,0)</b>	<b>(22,4)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>540 175,1</b>	<b>500 080,5</b>	<b>389 555,9</b>	<b>(110 524,6)</b>	<b>(22,1)</b>

<sup>a</sup> Compte tenu du transfert des ressources au titre du personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses pour le personnel civil, et du transfert des ressources au titre du soutien logistique autonome du personnel en uniforme de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses au titre des militaires et du personnel de police.

## B. Contributions non budgétisées

111. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	16 186,7
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>16 186,7</b>

<sup>a</sup> Valeur locative estimative des terrains et bâtiments mis à la disposition de la Mission par le Gouvernement, frais de départ, droits et redevances d'atterrissage.

112. La diminution du montant des contributions non budgétisées par rapport à l'exercice précédent s'explique essentiellement par la fermeture de camps, le retrait proposé de 2 651 militaires et la diminution en volume et en valeur des importations commerciales.

## C. Gains d'efficience

113. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 tiennent compte des mesures d'efficience suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Communications	369,0	Le montant demandé fait apparaître une diminution des dépenses au titre des communications qui s'explique : a) par la mise en place d'une infrastructure de liaisons hertziennes propre à la Mission, de sorte qu'il est moins fait appel à des prestataires d'accès privés dans les régions; b) par la location de lignes et l'optimisation du réseau VSAT.
<b>Total</b>	<b>369,0</b>	

## D. Taux de vacance de postes

114. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	Taux		
	Taux effectif 2013/14	budgetisé 2014/15	Projection 2015/16
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Contingents	4,6	1,0	3,0
Police des Nations Unies	10,5	6,0	10,0
Unités de police constituées	(0,3)	3,0	3,0
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	15,1	10,0	7,5
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	3,1	2,0	2,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,7	3,0	3,0
Volontaires des Nations Unies	13,3	3,0	3,0
Emplois de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	33,3	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	6,0	3,0	3,0

<sup>a</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

115. Pour les militaires et le personnel de police, les coefficients délais de déploiement retenus tiennent compte de l'évolution récente des déploiements. S'agissant des contingents, le coefficient retenu pour un effectif de 2 370 militaires (3 %) tient compte du retrait proposé de 2 651 militaires. En ce qui concerne le personnel civil, les taux de vacance retenus tiennent compte de ce qui a été dernièrement constaté concernant l'occupation des postes, ainsi que du nombre de postes et de la composition des effectifs demandés pour l'exercice 2015/16.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

116. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2015/16, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 32 355 300 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	7 022,2
Unités de police constituées	8 159,0
<b>Total partiel</b>	<b>15 181,2</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Contingents	11 228,8
Unités de police constituées	5 945,3
<b>Total partiel</b>	<b>17 174,1</b>
<b>Total</b>	<b>32 355,3</b>

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	1,1	1 <sup>er</sup> juin 2004	–
Usage opérationnel intensif	1,3	1 <sup>er</sup> juin 2004	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1,0	1 <sup>er</sup> juin 2004	–
<b>B. Facteurs applicables au pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,25-5,75		

## F. Formation

117. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Consultants	
Formateurs	299,1
Voyages	
Voyages au titre de la formation	521,0
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	687,7
<b>Total</b>	<b>1 507,8</b>

118. Le nombre de participants aux stages de formation prévus pour l'exercice 2015/16 s'établit comme suit par rapport à celui des exercices précédents :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>
Formation interne	993	1 562	1 372	2 672	4 380	3 189	2 667	2 137	2 170
Formation externe <sup>a</sup>	70	51	59	13	72	26	3	2	3
<b>Total</b>	<b>1 063</b>	<b>1 613</b>	<b>1 431</b>	<b>2 685</b>	<b>4 452</b>	<b>3 215</b>	<b>2 670</b>	<b>2 139</b>	<b>2 173</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

119. Le montant demandé au titre de la formation pour l'exercice 2015/16 est inférieur à celui de 2014/15. Ceci résulte d'une baisse des dépenses prévues au titre des honoraires, fournitures et services ainsi que des formateurs, contrebalancée en partie par une augmentation du montant demandé pour financer les voyages au titre de la formation au progiciel de gestion intégré Umoja. Les besoins de formation devraient diminuer du fait que le nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan national devant être formés à la gestion et au perfectionnement des ressources humaines, à l'encadrement et la gestion, ainsi qu'au développement organisationnel est en recul.

## G. Programme de lutte contre la violence de proximité

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Fournitures, services et matériels divers	
Autres services	6 500,0
<b>Total</b>	<b>6 500,0</b>

120. Le Programme de lutte contre la violence de proximité a été lancé au cours de l'exercice 2006/07 pour donner suite aux dispositions de la résolution 1702 (2006) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil constatait qu'en Haïti, les conditions nécessaires à la mise en place de programmes classiques de désarmement, démobilisation et réintégration n'étaient pas réunies et qu'il fallait des programmes différents pour répondre aux conditions locales. Il était en effet clair que les groupes armés – en particulier les gangs sévissant en milieu urbain – et la faiblesse persistante des pouvoirs publics contribuaient à l'insécurité. Un programme novateur a donc été mis en place, qui prévoyait l'établissement de partenariats avec les acteurs de la société civile et les pouvoirs publics, l'objet étant d'atténuer les risques de conflit et de s'attaquer directement aux facteurs qui poussent à recourir à la violence et à la criminalité. C'est ainsi que les activités menées à ce titre visent essentiellement à prévenir le recrutement au sein de gangs, à faire reculer le chômage, à améliorer les conditions de vie, à étendre l'accès à la formation professionnelle et à doter la société civile des moyens et compétences requis pour

favoriser le développement piloté par la collectivité. Pour l'exercice 2015/16, il s'agira surtout d'approfondir les domaines de compétence du Programme tout en prêtant assistance au développement des institutions du secteur de la sécurité et au renforcement des capacités des collectivités et entités nationales ciblées afin qu'elles puissent administrer, à la place de la Mission, les programmes locaux visant à atténuer la violence. On s'emploiera donc tout spécialement à préparer le transfert de ces programmes aux institutions et organismes nationaux, en faisant appel, si nécessaire et selon qu'il convient, au concours de l'équipe de pays des Nations Unies.

121. La transmission durable et responsable de la programmation et des connaissances exige un budget de fonctionnement d'un montant de 6,5 millions de dollars. On sera alors en mesure d'approfondir et d'étendre les partenariats avec les entités qui assumeront la responsabilité opérationnelle et programmatique des activités locales de lutte contre la violence de proximité en milieu urbain, de sorte à ne pas laisser s'installer un vide dangereux qui risquerait de réduire à néant les avancées capitales obtenues en matière de sécurité et de développement grâce au Programme.

122. La Mission, agissant en collaboration avec les ministères compétents, les autorités locales, les groupes et dirigeants locaux et l'équipe de pays des Nations Unies, prévoit d'exécuter 37 projets, comme suit : a) 10 projets à forte intensité de main-d'œuvre qui offriront une activité rémunérée à 14 000 jeunes et adultes des deux sexes, dans 14 régions à forte criminalité désignées comme telles par le Gouvernement; b) 3 projets portant sur la sécurité et la stabilité, destinés à offrir un environnement plus sûr à 18 000 personnes; c) 3 projets de formation professionnelle à l'intention de 360 jeunes vulnérables ou détenus; d) 3 projets de prévention de la violence sexuelle et sexiste et de protection de l'enfance à l'intention de 2 250 enfants et 1 000 femmes exposés à la violence, ainsi que de 4 000 jeunes exposés à la toxicomanie et à l'alcoolisme; e) 5 projets de création d'emplois et d'entreprises destinés à 500 jeunes et femmes des régions à forte criminalité; 6 projets à l'appui du système national d'aide juridictionnelle à l'intention de 6 000 personnes et s'articulant autour de la détention provisoire de longue durée, de la violence sexuelle et sexiste, de la protection de l'enfance et des questions de citoyenneté; g) 3 projets de sensibilisation articulés autour de la police de proximité et la médiation au niveau local, l'objet étant d'étayer l'action des instances locales et d'intensifier la coordination entre le Programme et les autorités locales, les collectivités et d'autres intervenants nationaux et internationaux afin de recenser les besoins, planifier les interventions et évaluer l'efficacité des projets; h) 3 projets prévoyant au total 120 campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale en vue de réduire le nombre des actes de violence; i) 1 projet portant sur le contrôle et l'évaluation et concernant essentiellement la mise en place d'un dispositif de contrôle de l'exécution des produits du Programme.

## **H. Projets à effet rapide**

123. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit par rapport à celles des exercices précédents :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 <sup>er</sup> juillet 2013-30 juin 2014 (montant effectif)	4 991,4	137
1 <sup>er</sup> juillet 2014-30 juin 2015 (montant approuvé)	5 000,0	120
1 <sup>er</sup> juillet 2015-30 juin 2016 (montant proposé)	4 000,0	80

124. L'exécution des 80 projets à effet rapide prévus consoliderait les moyens dont l'État dispose pour assurer le fonctionnement des services publics de base, raffermirait les structures de l'état de droit, étayerait la participation de la société civile à la bonne gouvernance et donnerait l'occasion d'affermir la démocratie dans chacun des 10 départements; il est à noter que les activités concerneront surtout les zones où sont situés les quatre bureaux régionaux. La diminution du montant (4 millions de dollars) demandé au titre des projets à effet rapide s'explique par la fermeture des bureaux de liaison et la moindre présence de la Mission sur le terrain. La portée géographique du programme s'en trouvera restreinte, les activités se déroulant essentiellement dans les zones où sont situés les principaux bureaux régionaux.

125. En Haïti, si la sécurité s'est améliorée ces dernières années, la situation politique demeure précaire, de sorte que les avancées obtenues risquent d'être remises en cause. Le report des élections municipales et législatives ainsi que le manque de services de base continuent de mettre en danger la stabilité. La Mission, pour sa part, poursuit l'élaboration des plans de consolidation et de transition, pour n'être présente que dans quatre départements.

126. Compte tenu de ce qui précède, la poursuite des projets à effet rapide est capitale au regard de la confiance que la population place dans le mandat de la Mission ainsi que des retombées économiques du processus de stabilisation. Les projets sont en très grande majorité exécutés par des partenaires locaux. Cela consolide l'économie locale, rapproche les intervenants locaux, étaye la maîtrise locale et contribue à étendre l'autorité de l'État, tout en raffermissant la confiance que les Haïtiens placent dans la Mission. Le programme est exécuté en étroite coordination avec le Gouvernement haïtien, les partenaires locaux, l'équipe de pays des Nations Unies et les bailleurs de fonds, l'objet étant d'éviter les chevauchements et d'assurer que les projets sont exécutés de manière cohérente.

127. Les projets à effet rapide compensent les incidences de la réduction continue des effectifs militaires et civils de la Mission. On s'emploiera, comme on l'a fait jusqu'ici, à consolider les institutions nationales et l'état de droit et, pour ce faire, on continuera de renforcer les capacités locales et de remettre en état les infrastructures publiques, afin que les institutions locales soient en mesure d'exercer leur autorité sans le concours de la Mission.

128. Il est à noter par ailleurs que le manque de services publics de base demeure l'une des causes les plus importantes de la tension sociale, laquelle est souvent exploitée à des fins politiques, donnant lieu à des actes de violence qui engendrent un cercle vicieux. Le report constant des élections, qui auraient dû se tenir il y a plus de quatre ans, ne fait qu'exacerber les problèmes. Les projets à effet rapide

continueront de favoriser le règlement des conflits et la médiation et, pour ce faire, viseront à intensifier le dialogue entre la société civile et l'État, et à aider les pouvoirs publics à fournir des services de base. L'exécution de projets destinés à faciliter l'accès à l'eau, aider le système scolaire, développer l'éclairage urbain et remettre en état d'autres infrastructures publiques confortera la stabilité que la Mission a obtenue à grand-peine.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

129. Les termes qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Militaires</b>	(75 747,8)	(51,8 %)

#### • Mandat : réduction des effectifs autorisés de personnel en uniforme

130. La diminution du montant demandé s'explique essentiellement par le retrait proposé de 2 651 militaires, ce qui entraîne une baisse des dépenses prévues au titre du remboursement, calculé sur la base des taux standard, des dépenses afférentes aux contingents, ainsi que des dépenses en rapport avec les voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, le matériel appartenant aux contingents, les rations, l'indemnité de subsistance (missions) et l'indemnité journalière ou de permission. Le montant demandé est calculé pour un effectif de 2 651 militaires, le coefficient délais de déploiement retenu étant de 3 %.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(2 863,6)	(5,3 %)

#### • Gestion : moyens et produits revus à la baisse

131. La diminution du montant demandé s'explique essentiellement par le relèvement du coefficient délais de déploiement, qui passe de 6 % en 2014/15 à 10 % pour 2015/16, ainsi que par la baisse des dépenses prévues au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement, la relève de la totalité des effectifs n'étant pas prévue.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	4 590,3	9,5 %

#### • Mandat : hausse du taux de remboursement du coût des unités de police constituées

132. L'augmentation du montant demandé s'explique essentiellement par la hausse du taux standard de remboursement des dépenses afférentes aux contingents que

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

l'Assemblée générale a décidée dans sa résolution 68/281 – ce taux passant à 1 332 dollars par homme et par mois, contre 1 028 dollars pour le taux de base et 303 dollars pour l'indemnité spéciale en 2014/15 – et par la hausse du prix des rations, qui passe à 5,81 dollars pour 2015/16, contre 5,39 dollars en 2014/2015. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des montants demandés au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement découlant de la baisse attendue du prix des voyages aller retour en vol affrété, qui devrait passer à 4 970 dollars en moyenne pour 2015/16, contre 5 124 dollars en 2014/15.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(1 344,3)	(1,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

133. La diminution du montant demandé s'explique essentiellement par la suppression proposée de 23 postes faisant l'objet d'un recrutement international et la transformation proposée de 22 postes de ce type. Le taux de vacance retenu pour 2015/16 est de 7,5 %, contre 10 % en 2014/15.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(5 959,2)	(16,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

134. La diminution du montant demandé s'explique essentiellement par la suppression proposée de 204 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de 18 postes d'administrateur recruté sur le plan national. Cette diminution est en partie contrebalancée par la transformation proposée de postes faisant l'objet d'un recrutement international et de postes de Volontaire des Nations Unies en 8 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 30 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Le taux de vacance retenu s'établit à 2 % pour les postes d'administrateur recruté sur le plan national et à 3 % pour ceux d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(1 592,6)	(20,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

135. La diminution du montant demandé s'explique essentiellement par la suppression proposée de 21 postes de Volontaire des Nations Unies et la transformation proposée de 16 postes de Volontaire des Nations Unies en postes d'administrateur recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(760,9)	(100,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

136. La diminution du montant demandé s'explique essentiellement par la suppression proposée de deux postes de temporaire faisant l'objet d'un recrutement international (coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra ayant rang de sous-secrétaire général, et directeur de l'appui à la mission de classe D-2) comme indiqué aux paragraphes 25 et 61 ci-dessus.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	(524,9)	(12,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

137. La diminution du montant demandé s'explique essentiellement par la baisse des frais de voyage autres que pour la formation; en effet, en raison de la fermeture de cinq bureaux de liaison, du Bureau régional de Jacmel et du Bureau d'appui de Saint-Domingue – s'inscrivant, pour ces deux derniers, dans le plan de consolidation – on prévoit moins de déplacements dans la zone de la Mission au titre des composantes sécurité et stabilité et appui.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(14 495,7)	(23,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

138. La diminution du montant demandé s'explique essentiellement par la baisse des dépenses prévues au titre : a) des carburants et lubrifiants, le prix estimatif du litre de gazole destiné aux groupes électrogènes devant passer de 1,07 dollar en 2014/15 à 0,75 dollar en 2015/16; b) des services collectifs de distribution, en raison de la baisse des frais d'électricité et de la fermeture de six camps; c) des pièces de rechange, de la location de locaux et de l'achat de matériel de génie découlant de la fermeture de six camps. Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses au titre : a) des services de sécurité, le fonctionnement de la salle radio n'étant plus imputé à la rubrique Communications mais à la rubrique Services de sécurité en raison de nouvelles obligations de notification; b) des services de maintenance, du fait de la hausse prévue des services de collecte et d'évacuation des déchets solides dans le cadre des marchés conclus.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(2 029,2)	(21,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

139. La diminution du montant demandé s'explique essentiellement par : a) la baisse des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants, en raison de la réduction du nombre de véhicules légers, qui passe de 753 en 2014/15 à 658 pour 2015/16, ainsi que de la baisse prévue du prix du litre de gazole, qui devrait passer

de 1,07 dollar en 2014/15 à 0,74 dollar pour 2015/16; b) la cessation avant terme des arrangements de location de véhicules, du fait de la fermeture prévue du Bureau d'appui de Saint-Domingue; c) la baisse des dépenses prévues au titre de l'assurance responsabilité civile par suite de la réduction du parc automobile.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	(1 711,1)	(12,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

140. La diminution du montant demandé s'explique essentiellement par le retrait prévu de trois hélicoptères et la baisse projetée du litre de carburant aviation, qui devrait passer de 1,09 dollar en 2014/15 à 0,75 dollar pour 2015/16. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'obtention d'un appareil B-1900 en remplacement des trois hélicoptères.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	(4 700,8)	(33,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

141. La diminution du montant demandé s'explique essentiellement par : a) le fait que le fonctionnement de la salle radio n'est plus imputé à la rubrique Communications mais à la rubrique Services de sécurité en raison de nouvelles obligations de notification; b) la baisse des dépenses en rapport avec les répéteurs et l'accès Internet, résultant de la modernisation notable de l'infrastructure de liaisons hertziennes propre à la Mission, de sorte qu'il est moins fait appel à des prestataires d'accès privés; c) l'annulation de l'achat de matériel de communication du fait de la réduction prévue des effectifs de la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	(1 158,1)	(14,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

142. La diminution du montant demandé s'explique essentiellement par : a) l'annulation de l'achat de matériel informatique du fait de la réduction prévue des effectifs de la Mission; b) la baisse générale, du fait de la réduction prévue des effectifs de la Mission, du nombre d'appareils informatiques exigeant un appui centralisé; c) la diminution générale du stock de pièces détachées et de fournitures informatiques.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(222,7)	(12,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

143. La diminution du montant demandé s'explique essentiellement par la baisse des dépenses prévues au titre des fournitures médicales et des services médicaux, du fait de la réduction proposée des effectifs de la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(1 101,9)	(9,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

144. La diminution du montant demandé s'explique essentiellement par : a) la baisse du nombre de projets visant à lutter contre la violence de proximité; b) la baisse des dépenses prévues au titre des tenues, drapeaux, autocollants et équipements de protection individuelle, en raison des stocks actuels et de la réduction des effectifs; c) la baisse des dépenses prévues au titre des honoraires en rapport avec la formation, en raison de la diminution du nombre de stagiaires parmi le personnel recruté sur le plan national, laquelle découle de la réduction progressive des effectifs de la Mission. Cette diminution est en partie contrebalancée du fait de l'inscription à cette rubrique du montant demandé au titre du fret de tous les biens achetés, comme l'exige Umoja, et du règlement prévu pour 2015/16 des créances en souffrance d'exercices précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Projets à effet rapide</b>	(1 000,0)	(20,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

145. La diminution du montant demandé s'explique essentiellement par la baisse prévue du nombre de projets à effet rapide, résultant de la fermeture proposée des bureaux de liaison et de la moindre présence de la Mission sur le terrain. Ce montant correspond aux dépenses afférentes à 80 projets portant sur les services publics et la remise en état des infrastructures, la formation et le renforcement des capacités, ainsi que les moyens d'existence et les activités créatrices de revenus.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

146. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission se présentent comme suit :

a) **Ouverture d'un crédit de 389 555 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016;**

b) **Mise en recouvrement du montant de 113 620 472 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 15 octobre 2015;**

c) **Mise en recouvrement du montant de 275 935 428 dollars, pour la période allant du 16 octobre 2015 au 30 juin 2016, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 32 462 992 dollars par mois.**

## V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

(A/68/782/Add.10)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Compte tenu de la nécessité de bien coordonner la lutte contre l'épidémie de choléra à l'échelle du système et de renforcer les efforts de mobilisation de ressources à cet égard, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition du Secrétaire général de créer un emploi de temporaire de coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra au rang de sous-secrétaire général. Le Comité recommande toutefois à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner et de préciser le rôle du Coordonnateur principal par rapport à celui des autres acteurs de haut niveau qui participent à l'action menée à l'échelle du système pour faire face à l'épidémie de choléra (par. 37).

Le Comité consultatif prend note des mesures prises à ce jour pour réduire le coût des voyages et compte que tout sera fait pour trouver d'autres moyens de faire des économies et parvenir à l'application intégrale du principe de réservation des billets d'avion 16 jours à l'avance, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 67/254 (par. 44).

Le Secrétaire général indique que la Mission prévoit de mettre en œuvre des politiques en faveur de l'environnement telles que l'organisation de séances d'information consacrées aux pratiques respectueuses de l'environnement à l'intention des militaires, du personnel de police et du personnel civil qui arrivent dans la zone de la Mission; l'organisation régulière d'inspections, aux niveaux départemental et régional, des bureaux et locaux destinés aux contingents pour s'assurer de leur conformité avec les mesures de respect

Les attributions du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires, celles du Coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra et celles du Conseiller spécial pour la médecine de proximité et les enseignements tirés de la situation en Haïti sont clairement distinctes. Le Conseiller spécial est chargé de prêter conseil pour ce qui touche la médecine de proximité et l'efficacité de l'aide. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires coordonne les activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies; il assure de plus la liaison avec les bailleurs de fonds basés à Haïti ainsi qu'avec les hauts dirigeants haïtiens. Le Coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra s'occupe essentiellement de la coordination et de la liaison en la matière avec les services du Siège ainsi qu'avec les bailleurs de fonds qui ne sont pas présents sur le terrain; il est à noter qu'il est proposé de supprimer cet emploi de temporaire pour l'exercice 2015/16.

La Mission ne ménage aucun effort pour faire en sorte que les billets d'avion soient réservés 16 jours à l'avance, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 67/254, et elle veille à l'application de ce principe.

Le Groupe du respect de la réglementation environnementale poursuivra, au sein de la Mission, ses activités de sensibilisation à l'environnement et, pour ce faire, continuera d'organiser des réunions à l'intention des nouveaux arrivants, des séances d'information et des stages de formation. Il procédera régulièrement, comme il l'a fait jusqu'ici, à l'inspection des sites de la Mission afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes environnementales. Pour l'exercice 2015/16, il est prévu de tenir 150 séances

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

de l'environnement et de la bonne mise en œuvre des stratégies de réduction des déchets; le remplacement de 298 climatiseurs, afin d'être en conformité avec la réglementation interdisant l'utilisation des chlorofluorocarbures (CFC); et l'installation de lampes solaires autonomes destinées aux sites et bureaux de la Mission qui accueillent la Police des Nations Unies et la Police nationale d'Haïti (par. 47).

Le Comité consultatif prend note des recommandations de l'évaluation stratégique du Bureau d'appui de Saint-Domingue et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer d'examiner la nécessité de maintenir le Bureau à la lumière des résultats de l'étude de suivi prévue en 2014 (par. 57).

d'information sur les questions environnementales, de réaliser 140 inspections et d'évaluer la situation dans 40 sites devant être fermés.

L'épuration des eaux usées demeure prioritaire et les opérations y relatives seront contrôlées chaque trimestre en vue d'en déterminer l'efficacité. Par ailleurs, le Groupe de la mise au rebut est chargé, au sein de la Mission, de coordonner la cession du matériel, et donc des déchets dangereux, et il supervise l'exécution des marchés y relatifs, notamment celui conclu en vue de la mise au rebut des piles usagées. Enfin, la Mission veille à ce que les déchets médicaux soient incinérés et éliminés dans le respect des normes des Nations Unies.

La Mission, ayant mené cette évaluation à bien, propose la fermeture graduelle du Bureau d'appui de Saint-Domingue avant le début de l'exercice 2015/16.

## Annexe

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : Deux cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

#### B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

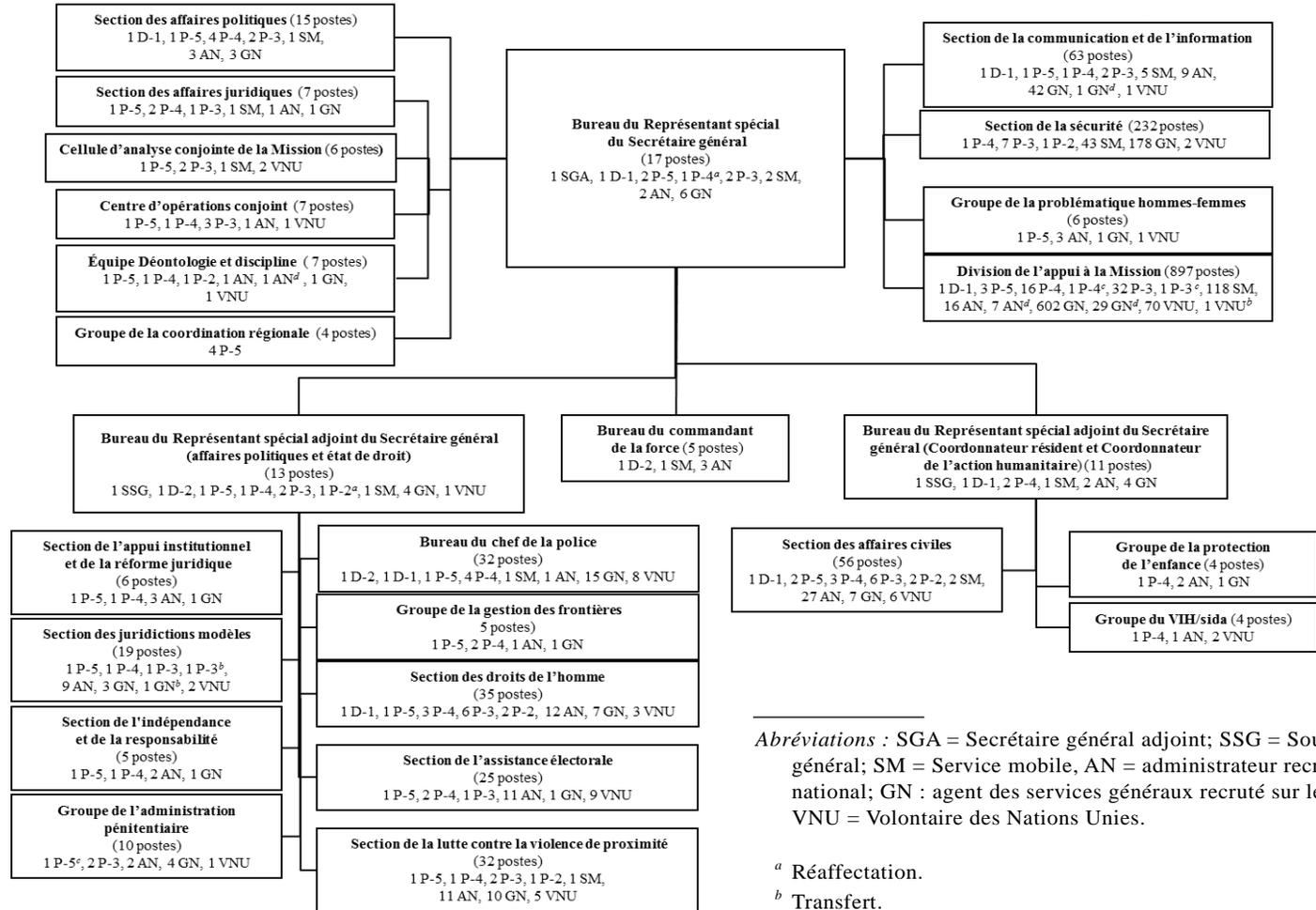
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

## Annexe II Organigrammes

### A. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti



*Abréviations* : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Service mobile, AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

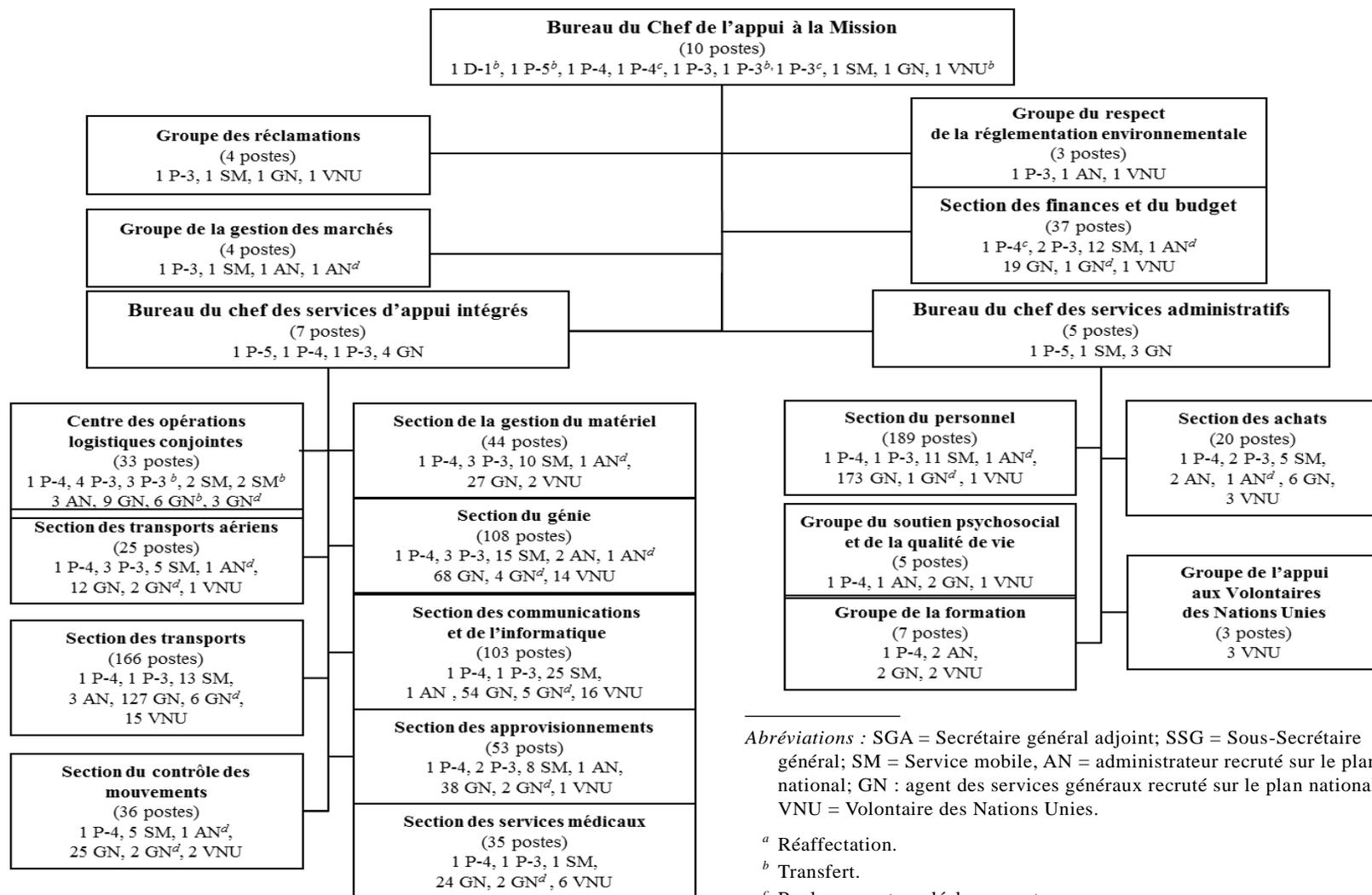
<sup>a</sup> Réaffectation.

<sup>b</sup> Transfert.

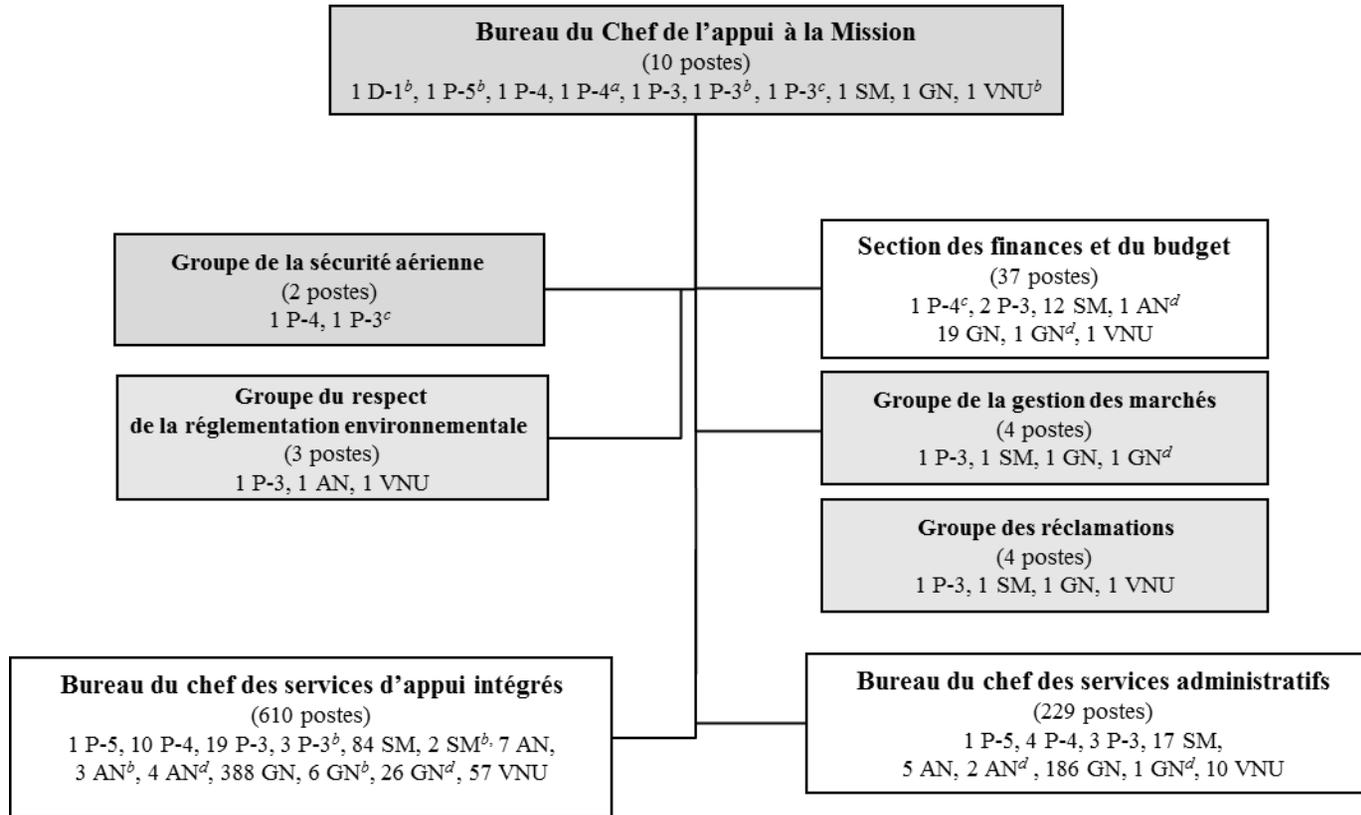
<sup>c</sup> Reclassement ou déclassement

<sup>d</sup> Transformation

## B. Division de l'appui à la Mission



## C. Bureau du Chef de l'appui à la Mission



*Abréviations* : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Service mobile, AN = administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation.

<sup>b</sup> Transfert.

<sup>c</sup> Reclassement ou déclassement.

<sup>d</sup> Transformation.

## Annexe III

### Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
<p><b>Reconstruction institutionnelle</b></p> <p>Contribuer à consolider l'état de droit grâce à l'amélioration de la gouvernance démocratique et appuyer la réforme de l'administration publique, l'application d'un calendrier législatif adopté par consensus et le renforcement de la société civile</p>	<p><i>Justice et état de droit</i></p> <p>Sur la base de l'engagement réciproque de l'Organisation des Nations Unies et des autorités haïtiennes, les institutions nationales, y compris celles qui sont chargées de l'état de droit, sont encore renforcées afin de remplir les fonctions de l'administration publique et d'assurer les services de base.</p> <p>Les mécanismes de contrôle et les organes visant à faire respecter le principe de responsabilité sont renforcés, notamment le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, la Cour de cassation, l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti, l'Office de la protection du citoyen, l'Inspection judiciaire, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif et l'Unité de lutte contre la corruption.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire est consulté au sujet des nominations judiciaires et une attention particulière est accordée à la discrimination fondée sur le sexe.</li> <li>• Les décisions du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire sont publiées et peuvent faire jurisprudence.</li> <li>• Un plan de développement est créé pour l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti.</li> <li>• L'Unité de lutte contre la corruption s'occupe de 40 affaires par an et crée deux bureaux supplémentaires.</li> <li>• L'Office de la protection du citoyen est représenté dans les 10 départements par au moins 1 personne et y dispose de locaux permanents dotés du matériel nécessaire. Son fonctionnement est intégralement financé par le budget de l'État pour satisfaire à l'exigence d'indépendance énoncée par les principes de la Déclaration de Paris.</li> </ul>	<p>Chef de file : PNUD</p> <p>Partenaires : MINUSTAH (état de droit, justice, administration pénitentiaire, affaires civiles, affaires politiques, droits de l'homme, Police des Nations Unies, gestion des frontières, protection de l'enfance, assistance électorale)</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (PNUD, UNICEF, ONU-Femmes, FNUAP, UNESCO, PNUE, PAM, ONU-Habitat, OIM)</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, Ministère de l'économie et des finances, Institut du bien-être social et de recherche, Syndicat des employé(e)s de Service Plus, Police nationale d'Haïti, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale)</p> <p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	<p><i>Administration publique</i></p> <p>Le service public est progressivement modernisé et la promotion des femmes à des postes à responsabilités élevées est encouragée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan d'action pour la réforme de l'État est appliqué par les principaux ministères et autres entités.</li> <li>• De plus en plus de femmes sont nommées à des postes de fonctionnaires de haut rang.</li> </ul>	<p>Chef de file : PNUD</p> <p>Partenaires : MINUSTAH (affaires civiles, droits de l'homme, problématique hommes-femmes)</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (PNUD, ONU-Femmes, UNICEF, ONU-Habitat)</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Cabinet du Président, Cabinet du Premier Ministre, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, Office de la protection du citoyen, Ministère de l'économie et des finances, Institut du bien-être social et de recherche, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale)</p> <p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p>
	<p><i>Gouvernance démocratique</i></p> <p>L'environnement politique est suffisamment stable et démocratique pour garantir la continuité des institutions nationales et un plus grand respect des droits de l'homme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté la moitié des principales lois et réformes figurant dans le calendrier parlementaire et le pouvoir exécutif les a promulguées.</li> <li>• Un Conseil électoral permanent est en mesure d'organiser et de coordonner la tenue d'élections législatives transparentes, équitables et crédibles dans au moins 4 départements, avec l'aide de partenaires extérieurs et le soutien de la MINUSTAH dans les domaines technique et logistique et en matière de sécurité.</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUSTAH (affaires politiques)</p> <p>Partenaires : MINUSTAH (affaires politiques, affaires civiles, droits de l'homme, assistance électorale)</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (PNUD, UNICEF, ONU-Femmes)</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Cabinet du Président, Cabinet du Premier Ministre, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, Office de la protection du citoyen, Ministère de l'économie et des finances, Institut du bien-être social et de</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	Les organisations non étatiques sont progressivement renforcées pour faire valoir les principales revendications et défendre les droits de leurs membres, y compris ceux des femmes, aux niveaux municipal et départemental.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les organisations ou réseaux de la société civile, y compris les associations de femmes et de jeunes, sont de plus en plus nombreux à faire campagne en invoquant les droits afin d'accroître l'accès aux services de base.</li> </ul>	<p>recherche, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale)</p> <p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p> <p>Chef de file : HCDH</p> <p>Partenaires : MINUSTAH (affaires politiques, affaires civiles, assistance électorale)</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (PNUD, UNICEF, ONU-Femmes, ONU-Habitat)</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Cabinet du Président, Cabinet du Premier Ministre, Parlement, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, Office de la protection du citoyen, Ministère des affaires sociales et du travail, Institut du bien-être social et de recherche, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale)</p> <p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p>
	<p><i>Police</i></p> <p>Les moyens dont disposent les institutions nationales pour assurer la sécurité de la population dans l'ensemble du pays sont renforcés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les moyens administratifs et opérationnels de la Police nationale d'Haïti sont renforcés de manière à fournir les prestations requises aux policiers.</li> <li>15 000 policiers sont déployés sur l'ensemble du territoire national.</li> <li>Des groupes d'intervention de la Police nationale d'Haïti [Corps d'intervention et de maintien de l'ordre (CIMO) et Unités départementales pour le</li> </ul>	<p>Chef de file : MINUSTAH (composante police)</p> <p>Partenaires : MINUSTAH (Police des Nations Unies, gestion des frontières, administration pénitentiaire)</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (PNUD)</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Police nationale d'Haïti, Ministère de l'économie et des finances)</p> <p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
<b>Reconstruction territoriale</b>	<i>Réduction des risques de catastrophes</i>	maintien de l'ordre (UDMO)] sont déployés dans l'ensemble du pays et sont capables de conduire des opérations antiémeutes sans l'appui de la MINUSTAH.	Chef de file : Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUD
Renforcer le rôle de chef de file des pouvoirs publics, des autorités locales et des communautés ainsi que leurs capacités de planification et de gestion de leur territoire et de leurs ressources de manière à réduire les risques et à améliorer les conditions de vie de la population des zones urbaines et rurales	Les autorités nationales et locales et les institutions de la société civile sont renforcées et mieux équipées pour prévenir et gérer les catastrophes et organiser les secours en cas de catastrophe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les compétences en matière de coordination, de gestion des informations et de communication concernant la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours en cas de catastrophe sont transférées au système national de gestion des risques de catastrophe.</li> <li>• Les plans d'urgence nationaux et départementaux sont actualisés chaque année.</li> <li>• La réduction des risques de catastrophe est prise en compte systématiquement dans les plans publics de développement sectoriels.</li> <li>• Les 10 centres départementaux chargés des opérations d'urgence utilisent de nouveaux instruments de traitement des données et des informations sur les risques et la gestion des catastrophes.</li> <li>• Les autorités locales ont connaissance des activités menées par toutes les organisations non gouvernementales et par le système des Nations Unies dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence et de l'organisation des secours.</li> </ul>	<p>Partenaires : MINUSTAH (affaires civiles et Centre d'opérations conjoint)</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (FAO, OIM, OPS- OMS, PNUE, HCDH, UNESCO, UNICEF, UNOPS, FNUAP)</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Ministère des affaires sociales et du travail)</p> <p>Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale</p> <p>Ministère de la planification et de la coopération externe, municipalités</p> <p>Service maritime et de navigation d'Haïti, Bureau des mines et de l'énergie)</p> <p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
	<p><i>Développement territorial</i></p> <p>La capacité de planification des communautés (structuration, autonomisation) est renforcée pour leur permettre de participer à la définition et à l'application de politiques publiques et à la prise de décisions y relatives, y compris en ce qui concerne les programmes de reconstruction et l'amélioration des conditions de vie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un fonds communautaire est établi au niveau national pour permettre aux communautés elles-mêmes de financer des interventions visant à améliorer les conditions de vie dans les zones urbaines et rurales.</li> <li>• 30 communautés urbaines mènent des interventions destinées à reconstruire et à améliorer les infrastructures collectives et l'accès aux services de base.</li> </ul>	<p>Chefs de file : PNUD, UNOPS</p> <p>Partenaires : MINUSTAH [affaires civiles, Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)]</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (OIT, FAO, OIM, ONU-Femmes, ONU-Habitat, OPS-OMS, PAM, PNUE, FNUAP, Bureau de la coordination des affaires humanitaires)</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Cabinet du Président, Cabinet du Premier Ministre, entité chargée de la construction de logements et de bâtiments publics)</p> <p>Ministère des affaires sociales et du travail, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère des travaux publics, des transports et des communications</p> <p>Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, municipalités</p> <p>Comité interministériel d'aménagement du territoire, Centre national de l'information géospatiale)</p> <p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p>
<p><b>Reconstruction économique</b></p> <p>Contribuer au renforcement de la gouvernance économique pour permettre au Gouvernement d'appliquer une politique économique élaborée en</p>	<p>Les fondements de la gouvernance économique et du marché du travail sont améliorés et consolidés.</p> <p>Des outils d'information et des moyens de formation sont mis à disposition pour faire connaître et appliquer les grands</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des mesures de politique économique créatrices d'emplois sont élaborées et appliquées.</li> <li>• Les entreprises des secteurs du textile et du bâtiment commencent à appliquer les normes de travail décent.</li> <li>• Une étude tripartite du Code est en cours et un projet de révision du Code est à l'étude.</li> </ul>	<p>Chefs de file : OIT, PNUD</p> <p>Partenaires : MINUSTAH (affaires civiles, droits de l'homme, justice)</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (OIT, PNUD, UNICEF, FAO, ONUSIDA)</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, Ministère de l'économie et des</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
collaboration avec toutes les parties prenantes, qui crée des emplois bien répartis sur le territoire et qui respecte l'égalité hommes-femmes et le principe de gestion durable des ressources naturelles	principes du travail décent. Le Code du travail est révisé.		finances, Ministère des affaires sociales et du travail, Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère du commerce et de l'industrie)  Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies
<b>Reconstruction sociale</b> Réduire les obstacles financiers s'opposant à l'accès aux services sociaux de base	Une politique de protection contre la violence, les exactions et l'exploitation des groupes vulnérables, notamment des femmes, des enfants et des personnes déplacées, est élaborée et appliquée.  La population des zones urbaines et rurales dispose plus largement d'un accès moins précaire à l'eau potable et à l'assainissement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une campagne nationale d'assainissement est menée.</li> </ul>	Chef de file : UNICEF, Équipe de pays des Nations Unies (OPS-OMS, UNOPS, OIM)  Pouvoirs publics d'Haïti (Ministère des travaux publics, des transports et des communications, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère de la santé publique et de la population)  Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies
Améliorer l'accès équitable aux services sociaux de base en renforçant les capacités institutionnelles permettant d'appliquer les politiques sociales et de fournir des services décentralisés de	Une politique de protection contre la violence, les exactions et l'exploitation des groupes vulnérables, notamment des femmes, des enfants et des personnes déplacées, est élaborée et appliquée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le code régissant la protection des enfants fait l'objet d'une étude, de même que le plan national de protection de l'enfance.</li> <li>• Le décret sur le travail social est passé en revue.</li> </ul>	Chef de file : MINUSTAH (Groupe de la protection de l'enfance)  Équipe de pays des Nations Unies (OPS-OMS, UNOPS, OIM)  Pouvoirs publics d'Haïti (Ministère des travaux publics, des transports et des communications, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère de la santé publique et de la population, Ministère des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême)

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
qualité, y compris dans les situations d'urgence			Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies

*Abréviations* : FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; OIT : Organisation internationale du Travail; OIM : Organisation internationale pour les migrations; HCDH : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; OPS : Organisation panaméricaine de la santé; OMS : Organisation mondiale de la Santé; ONUSIDA : Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNOPS : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets; ONU-Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; PAM : Programme alimentaire mondial.

